

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2010

Présents : RIESTER Franck, MOTOT Ginette, AUBRY Jean-Pierre, DELOISY Sophie, LEGEAY Jean-Claude, GOUJAT Jackie, FREMONT Bernard, MAASSEN Véronique, FOURNIER Pascal, GOULLET Christiane, FEINDEL François, DAUNA Jean-Vincent, DIAB Noua, PERRIN Sylviane, COUVÉ-DUPONT Muriel, BOULVRAIS Daniel, DESMONTIER Solange, KIT Michèle, SCHEHL Françoise, YVON Marie-Ange, THOURET Marie-José, TUERO Patricia, THEVENOT Vincent, SAINTEMARIE Bruno, MONTOISY Alexis, RABEY Colette, COILLOT Roland, SABATE Elianne, THIERRY Pascal, TREGOAT Yvon, CANALE Aude.

Absent ayant remis procuration : ASHFORD Patrick (pouvoir à M. RIESTER), TREGOAT Yvon (pouvoir à Mme RABEY pour les points 17, 18 et 19 de l'ordre du jour), MARTIG-DECES Laetitia (pouvoir à M. COILLOT)

Secrétaire de séance : M. MONTOISY

Arrivée de M. THÉVENOT et Mme KIT à 19 H 10

Arrivée de Mme TUERO à 19 H 15

Arrivée de M. SAINTEMARIE à 19 H 30

INFORMATIONS

M. RIESTER : Plusieurs informations avant d'attaquer avec l'ordre du jour du conseil municipal, d'abord, vous faire part, mais je suppose que vous êtes au courant, du décès il y a maintenant quelques jours, de Monsieur Maurice QUINCHON, âgé de 86 ans. Maurice QUINCHON a été Conseiller Municipal, de 1977 à 1983, notamment, Adjoint aux fêtes et cérémonies de 1980 à 1983, il a été pendant de nombreuses années, Président du comité d'entente. Il était chevalier de l'ordre national du mérite. Je vous demande d'observer une minute de silence, s'il vous plait.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence en hommage à Monsieur Maurice QUINCHON.

Pour continuer dans les mauvaises nouvelles, vous faire part des pensées que nous avons pour une personne qui est décédée à Coulommiers, un sans domicile fixe, qui n'était pas connu des services de la ville, et qui a été retrouvé décédé, il y a quelques jours, suite au froid dans une des rues de Coulommiers. Il y a eu un rayonnement médiatique, si l'on peut dire, une information médiatisée sur cette disparition, et j'ai eu un certain nombre de témoignages de Columériens, évidemment, touchés comme nous l'avons tous été, de sa disparition, et nous avons pour lui une pensée, aujourd'hui.

Vous dire aussi, que lors de ces intempéries de neige, j'y reviendrai tout à l'heure, nous avons eu aussi le malheur d'apprendre un accident qui est survenu à Crécy la Chapelle, et qui a touché deux Columériennes. Deux jeunes femmes de la commission extra municipale de la jeunesse, qui ont été gravement blessées par un train. Aujourd'hui, elles sont sorties de réanimation, l'une est amputée d'une jambe et l'autre est encore très souffrante, nous avons aussi beaucoup pensé à elles, et à leurs familles. Nous suivons de très près, l'évolution de leur santé. Je voulais dire aussi, à quel point le conseil municipal est proche des familles dans le drame qui les a touchées, lors de ces intempéries de la semaine dernière, et à ce titre, je voulais vous dire en introduction,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

que je tiens véritablement à remercier les services de la ville, qui ont été sur le pont pendant ces deux jours. Les services techniques qui se sont mobilisés pour prendre en compte cette situation exceptionnelle, cela arrive tous les vingt ans, d'après ce que nous ont dit les historiens de la météo. Il y a eu des difficultés dans Coulommiers, indéniables, comme partout en Ile de France. On a tous été surpris par la violence de ces intempéries. Moi, je voudrais vraiment tirer un coup de chapeau à toutes les équipes techniques qui se sont mobilisées, la veille, le jour J, toute la nuit, qui ont fini à une heure du matin, et repris à trois heures du matin, pour faire en sorte que Coulommiers soit dégagé. Lors de ces intempéries, nous avons fait en sorte de créer une cellule d'urgence pour prendre en compte cette situation, notamment pour accueillir ceux que l'on appelle les naufragés de la route. Donc, nous avons ouvert, ici, à l'hôtel de ville, une cellule de crise avec un numéro d'urgence, avec la mobilisation de tous les acteurs, de ce type de drame ou d'intempéries. Commissariat de police, gendarmerie, les pompiers, l'office public de l'habitat, les élus d'astreinte, tous les services techniques, les maires du canton. On a souhaité, vraiment associer et travailler avec les élus du canton. Nous avons mis en place un numéro d'urgence, et nous avons, avec l'aide précieuse du lycée, mis en œuvre, un pôle de nuit. Nous avons pu accueillir 47 personnes, à l'internat du lycée, qui se sont vu offrir un repas chaud, et du matériel d'urgence sanitaire, brosse à dents, dentifrice, de quoi passer la nuit. J'avoue que les équipes de M. Carton, et M. Carton, lui-même, qui ont été mobilisés, ont vraiment été formidables pour permettre d'accueillir 47 personnes cette nuit là. Nous avons évidemment alerté toutes les personnes susceptibles de donner l'information, à la fois, nos moyens de communication électroniques, mais aussi les hôtels, les services d'urgence, les pompiers. Toutes celles et ceux qui pouvaient adresser ces personnes réfugiées de la route, vers l'internat. Cela s'est globalement bien passé, et les pompiers et les services de la ville, ont assuré le transport de ces personnes, vers le lycée. Véritablement, tout le monde a pu, même dans la nuit, pouvoir être accueilli. C'est un moment particulier, que cette tempête de neige, Coulommiers a été bloqué, deux grosses heures, deux heures et demi, mais finalement, je crois que tout le monde a pu trouver une solution à ses problèmes. Cela restera, évidemment dans nos têtes, pour longtemps, je crois, et il faudra que dans les mois qui viennent, on réfléchisse à être plus réactifs sur un certain nombre de choses, je pense que vraiment, globalement, tout le monde s'est mobilisé. Des Columériens sont venus spontanément se faire connaître à l'hôtel de ville, pour accueillir, éventuellement des personnes qui se seraient trouvées sans logement cette nuit là. On voit quand même, toute cette solidarité qui peut se mettre en œuvre, dans de pareils moments, donc, c'est plutôt rassurant.

Vous dire aussi, que nous avons été ravis de parcourir, ce week end, le marché de Noël. Je voudrais vraiment remercier, à la fois, l'adjointe compétente, Véronique MAASSEN, avec elle, toutes les équipes, l'office de tourisme et les services techniques, toutes celles et ceux, bénévoles ou exposants, qui ont contribué à la réussite de ce marché de Noël. Dire à quel point nous sommes satisfaits, de ce marché de Noël en centre ville, qui a fait vibré la ville et bouger le centre ville, pendant quatre jours, ce marché de Noël fut vraiment une grosse réussite, comme l'an dernier. Notamment a été réussie l'après-midi, le Noël de l'amicale, avec la chorale de M. SAOUTER, donc, des jeunes du collège Hippolyte Rémy, plus une représentation de l'école de musique, au théâtre, cela a bien animé le samedi après-midi, c'était vraiment très réussi. Et puis, nous avons fait l'expérience des portes ouvertes de l'Hôtel de Ville, suite à l'ouverture, l'accessibilité handicapés, rénovation extérieure, et petit coup de peinture intérieure du hall. On a pensé que c'était le bon jour, pour montrer à tous ceux qui souhaitaient voir les travaux, de pouvoir le faire cet après-midi là. Il y a eu beaucoup de monde, plus de deux cents personnes, le bureau du Maire était aussi accessible, A renouveler lors des journées du patrimoine. Je crois vraiment, Véronique, qu'il faudra renouveler l'expérience, pendant

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

les journées du patrimoine, il y avait vraiment une demande. Karina, qui travaille au musée a fait office de guide, avec sa connaissance parfaite de l'histoire du bâtiment, les gens étaient très intéressés et fort satisfaits de pouvoir découvrir l'Hôtel de Ville, nouvellement rénovée. Enfin, je voulais vous dire, il y a une réunion publique le 15 décembre, mercredi soir, qui se teindra à Maisoncelles pour la déviation de Coulommiers. Nous organisons cette réunion avec la conseillère générale du canton, Laurence Picard, pour faire un point sur les discussions du conseil général avec les élus des autres cantons, et je vous invite, si vous le souhaitez, à venir à Maisoncelles pour cette réunion. Bien évidemment, il y aura d'autres réunions, qui seront organisées dans Coulommiers même, en conseil municipal. Mais, là, nous en sommes aux prémices des réflexions, et je voulais vous informer de cette réunion. Voilà les quelques éléments d'information que je voulais vous exposer en introduction.

M. THIERRY : Oui, M. le Maire, cette réunion du 15 décembre, elle est organisée par vous-même et Mme PICARD ?

M. RIESTER : Oui.

M. THIERRY : Est-ce qu'il y aura la présence du conseil général ?

M. RIESTER : Non, il n'y aura pas la présence du conseil général.

M. THIERRY : C'est un peu dommage.

M. RIESTER : Pourquoi ?

M. THIERRY : Parce que si l'on parle de la déviation de Coulommiers, cela aurait été intéressant d'avoir la présence du conseil général, et peut-être même, du conseil régional.

M. RIESTER : Le moment venu, oui, mais là, pour l'instant, on organise nous, une réunion avec la conseillère générale pour parler. Comme il y a eu d'autres réunions d'organisées, par des associations, des élus, on peut parler de ce sujet là sans le conseil général. Le moment venu, nous inviterons le conseil général en réunion publique, s'il le souhaite, d'ailleurs, on verra. Voilà.

M. THIERRY : Très bien, merci. Juste une dernière petite question, M. le Maire, vous avez parlé du marché de Noël, mais c'est une question purement technique, je suppose, je suis toujours étonné que le marché de Noël soit confié à l'adjointe à la culture, cela me paraît plus logique que ce soit l'adjointe aux fêtes et aux cérémonies. Je voulais savoir pourquoi vous avez fait ce choix, de confier plutôt à l'adjointe à la culture ?

M. RIESTER : C'est un choix historique, qui me paraît tout à fait pertinent, c'est l'office du tourisme qui s'occupe de l'organisation du marché de Noël, donc, logiquement, c'est l'adjoint en charge de l'office du tourisme qui s'occupe de l'organisation du marché de Noël, donc logiquement, c'est l'adjoint en charge de l'office de tourisme, Mme MAASSEN, qui pilote cette opération. D'ailleurs, Mme GOULLET qui est l'adjointe en charge, est très active aussi dans le marché de Noël, notamment, parce qu'il y a le jumelage, ainsi que le conseiller municipal délégué, au jumelage, François FEINDEL, puisqu'il y a des Allemands qui viennent pour cette manifestation, il y a aussi des produits Irlandais, de notre ville jumelée, en Irlande, bref, Mme GOULLET et M. FEINDEL sont très impliqués aussi, dans l'organisation du

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

marché de Noël. Merci de penser à l'organisation des adjoints, sur ce type d'opération, cela prouve que vous êtes très intéressé, très impliqué.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2010

Le procès verbal de la séance du 13 septembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Question n° 1

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2009 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE DES TEMPLIERS

M. AUBRY expose le projet de délibération.

L'année dernière, cette présentation avait été faite..

M. RIESTER : Oui, excuse-moi Jean-Pierre, et en présentant les excuses du président de la communauté de communes, Guy DHORBAIT, qui malheureusement ne sera pas avec nous aujourd'hui, je laisse Jean-Pierre vous expliquer.

M. AUBRY : Je vais essayer de le remplacer. En fait, sur le bilan d'activités, il sera peut-être un peu plus court que celui qui a été fait l'année dernière, on va reprendre les trois points principaux, c'est-à-dire, le bilan administratif, en deux le bilan financier et ensuite les actions. Il est bien entendu que ce qui va être dit là, c'est pour 2009, pas 2010.

En bilan administratif, on a de plus en plus de compétences accrues avec l'intégration de la compétence. La première c'est l'étude pour l'élaboration des PAVE (Plan d'Accessibilité de Voirie et Espaces publics) c'est une des compétences qui est développée pour, en fait, toutes intercommunalités, de façon à pouvoir établir des zones sensibilisées, des zones à équiper pour les handicapés, quels qu'ils soient. Ensuite, on se rend compte que l'évolution démographique sur le territoire, a augmenté de 5% entre

99 et 2009. L'autre jour, lors d'une réunion avec les personnes qui vont s'occuper du SCOT (Schéma de COhérence Territorial), une chose qui nous a fait plaisir, on s'est rendu compte que le nombre d'emplois sur le bassin, est en même augmentation que l'augmentation démographique. L'activité de la communauté de communes en augmentation, elle reflète l'exercice des compétences nouvelles adoptées.

En bilan financier, en fonctionnement, on a une augmentation du résultat de clôture du fonctionnement à fiscalité constante. Je le précise bien, c'est une chose qui est significative, la fiscalité intercommunale, n'a pas bougé. En investissement, on a une augmentation du déficit lié au vingt trois millions d'apport de ce budget, en fait ce n'est pas un déficit, ce sont des sommes qui ont été mises dans les opérations dans les budgets annexes, pour l'aménagement de ce que l'on appelle Longs sillons et également la future zone d'activités de Mouroux. Cela nous a permis de créer des voiries, en réalisation actuellement, sur la zone des « Les longs sillons » qui seront bientôt terminées. En budget annexe, je vous le disais tout à l'heure, cela consiste justement en l'aménagement des deux zones d'activités, zone de Mouroux, et la zone des Longs sillons, à Coulommiers. Nous sommes dans la poursuite de l'acquisition foncière, sur Mouroux. A Coulommiers, en 2009, nous avons lancé la deuxième tranche des travaux, une première voie a été réalisée, une deuxième a été réalisée pour permettre, justement, la vente des terrains, pour lesquels il y a beaucoup de demandes.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Bilan des actions, dans les compétences obligatoires, en particulier la première, qui est l'aménagement de l'espace et développement économique, don vient de parler, c'est l'étude de la mise en œuvre d'un système d'information géographique, que l'on a coutume d'appeler le SIG, c'est-à-dire, équiper toutes les communes d'un système d'information, pour nous permettre de travailler ensemble, d'avoir l'accès à des bases de données, en particulier, pour les cadastres. Ensuite, il y a une étude prospective, qui est faite actuellement pour la demande de haut débit. C'est une demande qui est très forte sur le bassin, nous sommes très sensibilisés à ces travaux, pour que l'on puisse avoir du haut débit, pour permettre aux entreprises et à toutes les administrations de travailler par internet. L'aménagement de la ZAC des Longs sillons, l'aménagement de la zone de Voisins, c'est ce que je vous disais tout à l'heure. Nous avons en 2009, au même titre que cette année, une participation au salon de l'immobilier d'entreprises, le SIMU, qui s'est passé à PARIS. Nous avons présenté auprès de tous les exposants, et visiteurs, l'attractivité de notre zone et le schéma de développement économique. Dans les compétences optionnelles, il y a l'environnement, nous avons en charge la collecte et le traitement des ordures ménagères, c'est l'étude des circuits avec le SMICTOM, et la mise en œuvre des containers semi enterrés, c'est à la charge de l'intercommunalité. Les équipements sportifs, dans le cadre de l'étude et de la construction et exploitation de la piscine. Equipement culturel, étude, construction, entretien du cinéma. Etude intercommunale sur le développement et besoins d'accueil de loisirs qui a été concrétisé en 2010. Cela n'apparaît pas dans le bilan 2009, c'est-à-dire que l'on a pris la compétence des centres intercommunaux d'accueil de loisirs sans hébergement. Permettre actuellement de faire éventuellement, les investissements, mais pas encore les fonctionnements. Pour la petite enfance, nous avons renforcé ce qui existe, la crèche familiale, le multi accueil, les lucioles, la halte garderie itinérante, le lieu d'accueil enfants parents coccinelle, qui existait déjà, mais qui a été renforcé, le relais d'assistantes maternelles, libellule et papillon. C'était le début de l'étude de la construction de la maison de l'enfance, la maison des bambins qui est au quartier des Templiers, et qui est en fin de construction. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. THIERRY : Je n'ai pas de question, mais je voudrais dire, que c'est un peu dommage, on est en décembre 2010, et puis, on a un rapport qui concerne..., si vous pouviez faire...

M. RIESTER : Oui, en fait on l'a reçu le 27 septembre, je me suis posé la même question, c'était trop tard pour l'entrer dans le conseil municipal du 13 octobre, je reconnais que c'est un peu tard en saison, si je puis dire, de l'année en tout cas.

M. THIERRY : Je voudrais dire, du fait que vous soyez un homme d'ouverture, M. le Maire, n'étant pas représentés dans la structure intercommunale, nous nous abstiendrons sur le vote de cette question. Je voudrais signaler la présence dans la structure des élus de gauche, de la commune voisine, vous faire remarquer, vous serez d'accord avec moi, qu'ils sont en train de faire la démonstration de leur investissement dans le travail intercommunautaire.

M. AUBRY : Quand on travaille dans l'intercommunalité, il n'y en a pas qui sont peints en rose, et d'autres en bleu. On travaille pour la population, pour son intérêt, ce qui fait que les sujets politiques dont vous avez parlé, ne sont jamais abordés dans ce genre de réunion.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Je n'ai parlé d'aucun sujet politique, Monsieur, j'ai simplement dit qu'il y avait des élus de gauche dans les structures intercommunales, ce qui est très bien, pour souligner le fait que vous ne nous avez pas ouvert de poste.

M. RIESTER : Ce que vous n'avez toujours pas compris, c'est qu'ils soient des élus de gauche ou pas, ce sont des élus de MOUROUX. Le conseil municipal de MOUROUX, élit les délégués qu'il souhaite, d'ailleurs, je note qu'il n'y a pas de délégués de droite, de l'opposition, on va dire plutôt, de MOUROUX qui font partie du conseil intercommunal, point final. Le problème, c'est que l'on voit une partie de notre différence. Nous, on est une liste de rassemblement, Ensemble pour COULOMMIERS, est une liste de rassemblement. Certes, je suis un député UMP, mais la liste que j'ai eu l'honneur de mener, est une liste de rassemblement, et nous sommes élus pour COULOMMIERS. Peu importe si nous sommes de gauche ou de droite, et nous essayons d'agir pour les Columériens au-delà des clivages politiques. Quand on est représentant de Coulommiers dans les structures communales, on ne regarde pas qui est de droite, qui est de gauche, on travaille avec des représentants, des délégués des communes respectives. Je crois que c'est fondamentalement la différence d'approche du travail municipal, entre vous et nous. Vous, vous êtes dans une approche politique politicienne, et nous on essaye de travailler pour l'intérêt général de Coulommiers.

M. THIERRY : M. le Maire, vous voyez quand même une petite différence de valeur, entre vous et nous. Nous n'avons pas tout à fait la même sensibilité, sur les affaires.

M. RIESTER : Oui, mais je ne crois pas que ce soit lié à des clivages politiques, malheureusement, je crois que c'est lié intrinsèquement aussi, de voir votre engagement en tant que conseiller municipal à Coulommiers. On ne se pose pas la question, quand on travaille en intercommunalité, de savoir si le Maire de Mouroux ou les délégués intercommunaux sont de droite ou de gauche. Vraiment, on ne se pose pas ces questions là. On travaille pour l'intérêt général, point final.

Mme CANALE : C'est peut être plus pour M. AUBRY. En relisant sur internet, le procès verbal du conseil de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, la séance du 16 septembre 2010, j'ai vu au point n°2 qu'il y avait un avis sur la demande d'exonération de la taxe d'ordures ménagères, formulée par les entreprises pour 2011. Je me dis que c'est un petit peu, encore un cadeau que l'on fait aux entreprises, ajouté à cela la suppression de la taxe professionnelle supprimée, etc. Le souci qui me vient également à l'esprit, c'est le manque de contrôle que l'on va avoir, puisque vous nous dites dans ce procès verbal, que la demande est faite par les différentes entreprises, j'en cite quelques unes : M. Bricolage, Leclerc, Lidl, le garage Riester, Gitem, etc. Donc, ces entreprises font cette demande d'exonération, puisque, vous dites qu'elles font procéder elles-mêmes et à leurs frais, à l'enlèvement et au traitement de leurs déchets. Je peux bien le comprendre, moi, mon souci, c'est quel contrôle on a, à partir du moment où l'on exonère ces personnes de la taxe des ordures ménagères...

M. RIESTER : Personnes morales.

Mme CANALE : Oui, personnes morales, excusez-moi, quel contrôle a la communauté de communes là-dessus, d'autant, M. AUBRY, que vous soulignez que, il va falloir se poser des questions pour la zone, concernant notamment la collecte des déchets, à savoir, faire des contrats particuliers pour, par exemple, les organismes de restauration qui ont des déchets alimentaires. Leclerc a aussi des déchets alimentaires. Lidl aussi,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

etc, voilà. Ma question est la suivante, quel contrôle vous avez, à partir du moment où on exonère ce type d'entreprise

M. AUBRY : Quel contrôle on a, toute entreprise qui demande une exonération doit fournir le contrat qui la lie à une société d'enlèvement des ordures, en fait ce ne sont pas des ordures, ce sont des déchets, tous les cartons etc. Vous n'êtes pas sans savoir que sur la zone dite d'activités, il n'y a pas d'habitation. Jusqu'à présent, il était un peu illogique que des entreprises payent des taxes d'ordures ménagères, puisqu'elles n'en n'ont pas. A terme, c'est la raison pour laquelle, j'étais intervenu, à terme c'est toute la zone industrielle qui sera sous des contrats privés pour le ramassage de déchets, cartons etc. Le SMICTOM n'est pas habilité au ramassage des cartons.

M. RIESTER : D'autres questions, d'autres remarques ?

Mme CANALE : Excusez-moi, M. le Maire, il n'y a pas que les cartons, quand je vois un magasin comme LECLERC, il n'y a pas que des cartons. Je suis simplement observatrice, comment cela se passe, vous soulignez vous-même que cela pose des problèmes au niveau de l'alimentaire.

M. RIESTER : En fait, les entreprises qui sont exonérées, ont, comme vous l'a expliqué M. AUBRY, des contrats spécifiques d'enlèvement des déchets, de différents types, selon le type de déchets. Comme M. AUBRY vous l'a dit, la Communauté de Communes de la Brie des Templiers et le SMICTOM, contrôlent l'effectivité des contrats au travers des factures, éventuellement, le SMICTOM fait des contrôles sur place, c'est-à-dire, que ce sont des équipes de VEOLIA qui vérifient que les entreprises qui ne payent la taxe d'ordures ménagères, ne mettent pas des ordures ménagères qui seraient enlevées par le service des ordures ménagères. A partir du moment qu'il y a un enlèvement qui est fait par une société spécialisée, il n'y a pas de raison de mettre des déchets autres en ordures ménagères. Qu'est-ce que vous ne comprenez pas Mme CANALE ? Vous réfléchirez, peut-être qu'il faudra voir avec M. AUBRY en aparté pour bien comprendre.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 6 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, du groupes socialiste et citoyen de gauche. Mme RABEY. M. TREGOAT, groupe les verts)

approuve le rapport d'activités 2009 de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers joint à la présente

Question n° 2

PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

Comme tous les ans, nous demandons une participation aux communes dont les enfants fréquentent les écoles de Coulommiers, maternelles et élémentaires, c'est principalement la commune d'Aulnoy, chaque enfant de maternelle, c'est 618 euros et pour un enfant d'élémentaire, c'est 497 euros. En classe maternelle, nous avons appliqué, suite à la commission des affaires scolaires, une augmentation de 1.50 %, pour cette année.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE du groupes socialiste et citoyen de gauche),

décide de fixer par élève respectivement à 497 euros en classe élémentaire et à 618 euros en classe maternelle, la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la Ville pour l'année 2009/2010.

Question n° 3

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELEVES FREQUENTANT UNE ECOLE DE LA FERTE SOUS JOUARRE

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

Ce sont trois élèves dont les familles sont Columériennes, et qui sont à la « MAISON DES ENFANTS » à LUZANCY, il ne peuvent pas vivre dans leur famille, décision souvent prise par l'aide sociale, donc, il fréquente l'école de la FERTE SOUS JOUARRE, en classes élémentaires, qui à cet effet, il faut que nous payons la scolarité de ces enfants. La participation s'élève à 601,97 euros par enfant, soit 1 805,91 euros.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Accepte de verser à la commune de LA FERTE SOUS JOUARRE 1805.91 euros pour les frais de scolarité de 3 enfants columériens pour l'année scolaire 2009/2010

Question n° 4

EXAMEN DES RAPPORTS DU DELEGATAIRE DES SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2009 ET PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2009.

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Je pense que vous avez tous reçu ce rapport du délégué, qui est une synthèse d'un document assez épais, pour lequel, on a les renseignements principaux. On voit que l'on a une fourniture constante de l'eau, légèrement en baisse, avec un nombre d'abonnés qui augmente légèrement en ce qui concerne l'eau. Pour la qualité de l'eau, nous avons toujours les problèmes récurrents, c'est-à-dire, pour les captages au parc des Capucins, le fluor. On aura le loisir, tout à l'heure, dans le cadre de la surtaxe, de parler des futurs travaux à faire sur ces équipements. Pour les sources de la Roche, toujours les nitrates, et l'atrazine, mais qui sont toujours dans des limites acceptables, puisque nous avons, par dilution, diminué le fluor, en les mélangeant, au même titre que le nitrate. Pour ce qui est de l'assainissement, on va prendre la situation 2009, depuis, elle a changé. Vous n'êtes pas sans savoir que depuis trois mois, fonctionne la nouvelle station d'épuration, qui était réclamée par les organismes officiels. On avait des obligations à le faire pour 2010. Tout ce qui a été dit pour le traitement de l'eau en 2009, maintenant c'est nul et non avvenu, la nouvelle station fonctionne avec les caractéristiques des traitements modernes des effluents.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : En sachant qu'il y aura l'inauguration de la nouvelle station d'épuration au début de l'année, M. le Président. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : J'ai regardé le dossier, on révèle toujours les dépassements en nitrates et fluorine, mais c'est assez habituel. On vous demande, nous, de surveiller ces choses là, les indicateurs, il y a sur le tableau de bord, les indicateurs qui sont en rouge, je suppose que vous allez veiller à ce que l'on soit en vert partout. J'ai noté le renouvellement de branchements à opérer. Je sais que vous avez passé un marché à bons de commande, donc, je suis rassuré. Alors par contre, il y a un point sur lequel je ne suis pas satisfait, parce qu'il est dit dans le rapport, que nous n'avons pas de périmètre de protection des puits. Or, M. AUBRY, j'ai souvenir que vous m'avez dit que c'était quelque chose qui est fait. C'est un sujet sur lequel, moi je suis intervenu lors de la révision du plan d'occupation des sols, en vous demandant de bien veiller à ce qu'il y ait un périmètre de protection. Aujourd'hui, c'est la loi sur l'eau, vous ne respectez pas la loi sur l'eau, donc je suppose que vous allez les mettre en place ces périmètres de protection ?

M. AUBRY : M. THIERRY, vous supposez bien, depuis quand même un an, nous sommes en étude complète, je ne sais pas si vous vous êtes promené dans le parc des Capucins, vous avez pu voir qu'il y avait des installations montées sur tous les captages. Ensuite, il y a un hydrogéologue qui vient de recevoir tous les résultats, les sondages, etc., va donc définir le périmètre de protection, dans les six prochains mois. Comme vous le disiez, c'est une obligation de la loi sur l'eau. Puisqu'on en est là, nous aurons le loisir, tout à l'heure de parler de la surtaxe de l'eau. Il faut savoir que pour 2013, il faudra reconstruire en totalité, l'usine de traitement. Que pour les puits qui sont dans la zone des Capucins qui contiennent du fluor, on monte dans six mois, un test pour traiter le fluor, c'est une base expérimentale pour traiter le fluor, qui aura deux propriétés, d'une part, traiter le fluor dans sa totalité, et également, baisser la dureté de l'eau. Dans les années à venir, une fois que nous aurons réglé le problème de l'usine, les problèmes du fluor, pour les eaux de la Roche, il y aura peut-être d'autres opportunités, pour fournir de l'eau à Coulommiers. Pour les eaux de la roche, il y aura des traitements qui seront faits pour l'atrazine, d'autres pesticides et les nitrates.

M. RIESTER : Je vais laisser la parole à M. THÉVENOT, simplement rajouter, comme l'a dit M. AUBRY, nous sommes déterminés à travailler depuis de nombreuses années, sur la qualité de l'eau à Coulommiers, la qualité de l'eau potable, bien évidemment, la qualité aussi, des eaux polluées, des eaux usées. C'est la raison pour laquelle, nous avons investi avec Mouroux, et nous travaillons sur un raccordement avec Boissy, c'est la raison pour laquelle nous avons investi dans cette station d'épuration, qui sera inaugurée, et qui montrera bien à quel point, l'investissement, la volonté de la ville sera très forte pour son environnement, et notamment sur les eaux usées. Nous sommes sur la même réflexion sur l'approvisionnement en eau potable, avec des études qui sont menées actuellement à la fois la sécurisation des captages, plus la sécurisation des l'approvisionnements aussi, en cas de pollution, c'est-à-dire, la réflexion avec les services départementaux pour des inter connexions avec d'autres réseaux. D'autre part sur le réseau lui-même, c'est ce qu'à très bien expliqué M. AUBRY, l'expérimentation du traitement du fluor, et demain, les investissements que nous ferons en matière d'usine de traitement. C'est la raison pour laquelle nous vous proposerons tout à l'heure, de modifier un petit peu la clé de répartition de la surtaxe entre l'assainissement et l'eau potable.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THÉVENOT : Merci M. le Maire, on voit page 10, que la performance technique du réseau s'est améliorée, notamment à la suite d'une campagne à la recherche de fuite en 2009, c'est une très bonne chose, on voit qu'il y a encore des efforts importants à faire. Moi je voulais savoir si le délégataire était incité financièrement à améliorer le rendement, on n'est pas dans de très bons chiffres.

M. AUBRY : Il y a eu pour 2008 et 2009, justement, puisque le délégataire n'a pas répondu à ses obligations dans le domaine des améliorations de ce que l'on appelle le réseau, le taux de fuite, a été non pas condamné, mais contraint de payer une amende de 45 000 ou 50 000 €, qui a été transformée, pour une partie financière en amende et l'autre qui a servi à faire des travaux de réserve. Il faut savoir, que le taux de fuite est de 85%, grosso modo, parce qu'il y a à peu près 1 000 000 de m³ d'eau qui sont produits, pour 850 000 qui sont payés et consommés. Il faut savoir que les entreprises de travaux publics qui ont besoin d'eau, vont se servir sur les bornes, les gens du voyage, c'est considérable, et ce n'est pas contrôlable. Nous avons donc installé, depuis un an, ce que l'on appelle les bornes bleues, sur lesquelles, les entreprises viennent se raccorder. Elles ne payent rien, mais au moins, on a le volume qui est pris par ces entreprises qui nous permet, justement de voir le rendement réseau.

M. RIESTER : D'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, groupe socialiste et citoyen de gauche. Mmes RABEY, SABATÉ. M. TREGOAT, groupe les verts),

- procède à l'examen des comptes rendus annuels du délégataire des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2009,
- approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2009,
- précise que les comptes rendus du délégataire ainsi que le rapport annuel seront mis à disposition du public à la mairie dans les quinze jours suivant sa présentation au Conseil Municipal et que le public sera averti de cette mise à disposition par voie d'affichage pendant un mois,
- précise qu'un exemplaire du rapport annuel sera adressé au préfet pour information.

Question n° 5

DELEGATION DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – PART FINANCIERE DE LA COMMUNE

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Pour reprendre ce que je vous disais tout à l'heure, on va synthétiser par un document qui vous a été fourni:

La compétence assainissement est désormais exercée pour partie par la Commune de COULOMMIERS (compétence collecte) et pour partie par le SIVU COULOMMIERS-MOUROUX (compétence traitement).

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le SIVU a conclu à ce titre un contrat d'affermage avec la société VEOLIA EAU, et fixé la part lui revenant sur le prix de l'assainissement à 0,38 €HT/m³. La part revenant au délégataire s'élève à 0,5183 €HT/m³. Le contrat ne prévoit pas d'abonnement.

La Commune de COULOMMIERS a également conclu un nouveau contrat d'affermage avec la société VEOLIA EAU et négocié les tarifs suivants :

Abonnement : 5 €HT/semestre contre 11,82 €HT auparavant soit à l'année sur la base de 120m³ consommés : 8cts

Part du délégataire : 0,1609 €HT/m³ contre 0,9024 HT €HT/m³ auparavant.

La surtaxe applicable à l'ancien contrat, et toujours en vigueur, s'élève à 0,5965 € HT/m³.

Au regard des tarifs obtenus dans chaque contrat, si Coulommiers ne modifie pas sa surtaxe assainissement, le prix global de l'assainissement, hors abonnement, s'élèvera à 1,6557 € HT contre 1,4989 € HT actuellement (1,7357 € HT/m³ avec abonnement contre 1,6989 €HT/m³).

Les résultats excédentaires du budget du service de l'assainissement et les perspectives financières, intégrant les travaux à réaliser dans les prochaines années, permettent de dégager une possibilité de diminuer la surtaxe nécessaire au bon fonctionnement de ce service.

Le service de l'eau potable ne perçoit de son côté que peu de recettes. Pour mémoire les tarifs du contrat d'affermage sont les suivants :

Abonnement : 11,85 €HT/ semestre

Part délégataire : 0,4173 €HT/m³

Part communale (surtaxe) : 0,1359 €HT/m³ jusqu'à 6 000 m³ puis tarif dégressif par tranches. Il est précisé que les tranches sont devenues inutiles, tous les usagers consommant moins de 6 000 m³.

Des travaux importants sur les réseaux d'adduction d'eau potable et sur la protection des captages devant être réalisés, il est nécessaire d'augmenter les recettes de ce service afin de pouvoir autofinancer une part de ces travaux, puis les amortir.

Il est donc proposé de basculer une partie des économies réalisées sur le prix global de l'assainissement pour l'utilisateur sur le service de l'eau.

Une simulation a été effectuée à tarif constant et amènerait à de fixer les surtaxes comme suit à compter du 1er janvier 2011 :

Surtaxe assainissement : 0,37 €HT/m³

Surtaxe eau : 0,43 €HT/m³.

Ces modifications permettent de maintenir un tarif global eau/assainissement constant pour l'utilisateur (en intégrant tous les paramètres des prix : parts délégataire en eau et assainissement, part SIVU en assainissement, part Coulommiers en eau et assainissement).

Il est à noter qu'un programme de travaux important sera à réaliser dans les années à venir (protection des captages, amélioration de la ressource en eau, amélioration de la qualité de l'eau et travaux sur l'usine de traitement) et que ces tarifs devront être réétudiés dès lors que la ville de Coulommiers aura une estimation de ces travaux.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A noter que le coût de l'eau et l'assainissement sur le bassin Seine Normandie est de 3.4 euros TTC le m³ et 3.9 euros TTC le m³ en Seine et Marne contre 3.34 euros TTC à Coulommiers.

A signaler quand même, la moyenne sur le bassin Seine Normandie, c'est 3,40 le m³, et la moyenne de la Seine et Marne est de 3,90.

Il est précisé que le niveau des surtaxes pourra être revu régulièrement en fonction des priorités en matière de travaux et des besoins de financement de chaque service.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme SABATÉ : M. AUBRY, j'aurais aimé connaître le prix du m³ de l'eau en France sur une base générale, s'il vous plait. Là vous nous donnez un exemple sur le bassin Seine Normandie et Seine et Marne.

M. AUBRY : Je ne l'ai pas, mais j'ai lu, il n'y a pas très longtemps, qu'il était de 4,08.

M. RIESTER : Autour de 4. 3,9 en Seine et Marne, 4,08, confirmé par M. TRÉGOAT, 3,4 sur le bassin de Seine Normandie et 3,9 en Seine et Marne, on voit que l'on est en dessous. Là, simplement, c'est de réorienter dans ces charges de la surtaxe, de l'assainissement où de gros efforts ont été réalisés, vers l'eau, où il va y avoir des investissements à réaliser dans l'avenir, sans impacter le prix de l'eau pour le grand public, pour l'abonné. Je tiens à dire que l'on est capable de faire cela aussi, grâce aux négociations de délégations de services publics, qui ont été menées, à la fois au niveau du SIVU et à la fois au niveau de la ville. Des appels d'offres, Mme MOTOT était à la pointe de cette commission d'appels d'offres, et M. AUBRY, en tant que Président du SIVU aussi, et les services qui ont participé à ce travail de mise à concurrence, notamment Sonia MANCEAU, qui s'occupe de toutes les questions juridiques et appels d'offres à la ville. C'est aussi cela qui nous permet d'avoir un maintien du prix de l'eau à Coulommiers, largement plus bas que dans le reste de la Seine et Marne, avec un investissement très important en assainissement, et avec une préparation de gros investissements, en matière de traitement de l'eau, en amont pour l'eau potable. Et comme l'a rappelé à juste titre, M. AUBRY, bien évidemment à partir du moment, où pour l'instant, l'investissement n'a pas lieu, il n'y a pas de raison d'augmenter les tarifs, par contre, peut-être, on fera en sorte que ce soit le moins lourd possible, peut-être qu'il faudra augmenter le prix de l'eau le moment venu, en fonction de ce qui sera présenté en termes de budget d'investissement, mais pour l'instant on n'est pas là.

M. THIERRY : M. le Maire, on comprend bien où vous allez nous emmener, on voit bien que l'on risque d'avoir une augmentation de l'eau. Simplement..

M. RIESTER : Vous êtes formidable, M. THIERRY, non mais, vous ne pouvez pas dire cela. Je dis que l'on n'est pas à l'abri d'une baisse non plus.

M. THIERRY : Si c'est une baisse, tant mieux. Et bien moi, je voudrais vous dire que l'on n'est pas prêts d'accepter l'augmentation du prix de l'eau. Maintenant, démontrez nous que l'eau n'augmentera pas à Coulommiers.

M. RIESTER : L'eau n'augmente pas alors que nous avons investi dans une station d'épuration exceptionnelle, qui va permettre grandement d'améliorer la qualité de l'eau sortie du réseau d'assainissement, le tout dans une coopération intercommunale, avec notamment la ville de Mouroux, qui comme vous dites, est de couleur politique différente. Vous voyez que l'on a su, là aussi montrer que nous avons travaillé en bonne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

intelligence, au-delà des clivage politiques. Concernant l'eau, une priorité, c'est d'améliorer sa qualité, on le fera, en essayant comme on l'a fait pour l'assainissement de défendre l'argent du contribuable ou l'argent de l'abonné, en l'occurrence, mais avec une priorité, c'est que la qualité de l'eau soit améliorée dans l'avenir à Coulommiers. Ce sera prioritaire, mais je suis confiant dans notre capacité de réussir à avoir les prix les plus raisonnables, pour le consommateur final. Mais je vous dit aussi, que nous avons la chance et tant mieux, d'avoir depuis des années, su bien gérer l'eau, ce qui nous permet, aujourd'hui, d'avoir un prix largement en dessous des moyennes départementales. C'est quand même net, on est à 3,35 quant au niveau Seine et Marnais,

la moyenne est de 3,9 €/m³, c'est une vraie différence, et l'on essayera de conserver une différence importante, mais avec une priorité, la qualité de l'eau.

M. THÉVENOT : Merci M. le Maire, une remarque à l'attention de M. THIERRY. Les quelques communes qui n'ont pas payé le prix de l'eau, j'ai un exemple des communes à la Réunion, où vous avez un m³ qui est encore à 1,40 inférieur même au m³ facturé au Burkina Bé. Ces communes ont une eau de très mauvaise qualité, l'eau a un prix. Partout dans le monde, on fait payer le prix de l'eau, donc là il s'agit d'augmentation, il n'y a pas d'augmentation, c'est à priori normal. Je crois que chacun doit comprendre que l'eau est une denrée rare, qui coûte cher et qu'il faudra payer à son prix. A cet égard, j'avais une question, dans certaines collectivités, on établit une progressivité du prix, en fonction du volume consommé. Ce n'est pas forcément à destination des entreprises, c'est d'abord aussi à destination des ménages qui consomment beaucoup. J'ai cru comprendre qu'il y avait un prix unique, il y avait un seuil assez élevé, qui était 6 000 m³ ce qui est énorme, qui était plutôt un seuil d'entreprise, moi je parlais plutôt d'un seuil appliqué aux gros consommateurs individuels.

M. AUBRY : En fait, la loi a changé, depuis le 1^{er} janvier 2010, nous n'avons plus le droit d'appliquer des tarifs différents. C'est ce que l'on retrouve dans le rapport dont vous avez été destinataire.

M. RIESTER : Oui, avec un risque d'ailleurs, c'est que cela impacte les familles. C'est toujours le danger. De toute façon, c'est interdit.

Mme SABATÉ : Merci M. le Maire, vous parliez tout à l'heure, M. AUBRY, de traitement contre le calcaire qui va être mis en place, lors de la prochaine tranche de travaux. Le taux de pH, à Coulommiers est de l'ordre de 7, j'aimerais savoir à quel niveau ce traitement va permettre de redescendre, parce qu'au niveau des appareillages électroménagers, cela en prend un sacré coup, quand même.

M. AUBRY : La dureté de l'eau, est aux alentours de 40 actuellement. Le traitement que l'on fera pour le fluor, c'est une conséquence heureuse, d'ailleurs, il aura la propriété

de diminuer le calcaire de l'eau. Le traitement initial n'est pas de traiter le calcaire, il traite le fluor. Par contre, on aura la chance de baisser le calcaire à 0,22 à peu près.

Mme SABATÉ : 0,22 ? D'accord, merci.

M. RIESTER : C'est une expérimentation, une nouvelle technologie, il faut voir si c'est efficace ou pas. A priori, ça devrait l'être, ce n'est pas vérifié, il faut être très prudent.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, groupe socialiste et citoyen de gauche. Mmes RABEY, SABATÉ. M. TREGOAT, groupe les verts),

- DECIDE de fixer la part collectivité perçue pour le compte de la Commune de COULOMMIERS, par le fermier, sur les abonnés, dans le cadre de son contrat de délégation du service public de l'assainissement – compétence collective, à 0,37 €HT / m3 à compter du 1er janvier 2011.

DECIDE de fixer la part collectivité perçue pour le compte de la Commune de COULOMMIERS, par le fermier, sur les abonnés, dans le cadre de son contrat de délégation du service public de l'eau potable, à 0,43 €HT / m3, quel que soit le volume d'eau consommé, à compter du 1er janvier 2011.

Question n° 6

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Il y a deux chose dans la modification du PLU, la première, c'est la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. En fait, cette modification concerne 8 points, pour lesquels vous avez dû recevoir le rapport final. M. AUBRY détaille le tableau suivant :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. AUBRY : D'autre part, cette procédure permet une mise à jour cadastrale des plans de zonage du PLU.

Au point n°4, c'est l'engagement qu'avait pris le Maire, pour protéger cette zone occupée par BRODARD. En fait, dans le P. L. U. , il n'y avait pas de définition de zone, pas de caractéristique de cette antérieure UXb.

Micro fermé, inaudible.

M. AUBRY : Il y avait peut être eu quelques petites lacunes.

M. RIESTER : Cela correspond à une demande, d'ailleurs de l'opposition municipale, des syndicats aussi, de BRODARD à l'époque, les représentants du personnel. Nous allons dans ce sens là, parce que nous pensons, effectivement, que mettre du commerce à cet endroit, risquerait de trop compromettre les équilibres fragiles commerciaux entre le centre ville et la zone d'activités et donc il est préférable que dans ces locaux là, puissent s'installer de l'entreprise, de l'industrie, mais pas de commerce.

M. AUBRY : Point n° 6, la modification concerne des emplacements réservés, dont un se trouve (le n°16) entre la voie et la propriété BRODARD, de façon à pouvoir permettre un accès éventuel du passage à niveau qui se trouve près du collège, vers les terrains dont la ville est propriétaire. Egalement emplacement réservé 17, pour cette propriété, de pouvoir éventuellement créer un passage pour desservir cet emplacement.

M. THÉVENOT : Ce que je n'avais pas compris, c'est le prolongement du 16, vers l'avenue de Strasbourg, on n'a pas besoin de matérialiser parce que la ville est propriétaire du terrain. Non ?

M. AUBRY : Non, actuellement, il y a une servitude sur cette zone. Lorsque tu passeras, tu verras par rapport à la voie de chemin de fer, il y a à peu près une dizaine de mètres, mais cela n'a jamais été formalisé dans les actes. On devait passer justement un acte notarial avec BRODARD, mais les circonstances n'ont pas permis de poursuivre dans cette voie là. C'est la raison pour laquelle on met un emplacement réservé, que ce ne soit pas pris sur la propriété BRODARD, pour donner une accessibilité aux terrains qu'il y a là.

M. RIESTER : Ok, vous avez la réponse M. THÉVENOT. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme SABATÉ : Si vous le permettez, M. AUBRY, j'aimerais vous poser une question, concernant le point n°5, l'emprise réservée pour l'aménagement d'un giratoire. Vous parliez tout à l'heure de sécuriser, de fluidifier la circulation dans ce secteur là, vous savez très bien comme moi, que la construction d'un giratoire, nécessite des travaux de longue haleine, qui risquent de mobiliser encore plus et de ne pas fluidifier la circulation, le temps des travaux. Est-ce que vous avez déjà réfléchi un peu au temps que cela pourrait prendre, ce genre de chose ?

M. AUBRY : De toute façon, il est certain que lorsque l'on fait des travaux, cela gêne toujours tout le monde. On trouvera une solution. Le temps des travaux n'est quand même que temporaire. Pour avoir une amélioration du trafic, la construction d'un rond point à cet endroit là, il avait déjà été prévu il y a déjà relativement longtemps, déjà à l'époque de Guy DRUT. Si un jour cela se fait, il faut déjà que la disponibilité soit faite. Il faut que les propriétés qui sont retenues soient vendues. Mais le jour où, l'on pourra

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

préempter ces terrains là, à ce moment là, il y aura toute une information qui sera faite. Ce sera vu avec la DDE, pour savoir comment faire.

M. THIERRY : Déjà, nous, il y a certains points qui sont mis en modification sur lesquels on pourrait être d'accord, mais globalement, c'est-à-dire, M. Guy DRUT, quand il est parti, nous a dit qu'il lui semblait nécessaire de réviser le Plan d'Occupation des Sols, le document d'urbanisme. On partage cet avis. On voit que vous n'êtes pas dans cette logique, ce qui est un peu dommage. C'est-à-dire, vous faites des modifications, vous touchez là, vous touchez là. Nous, ce que l'on aimerait, c'est que le P. L. U. ait une cohérence générale. Même dans l'interprétation d'une modification, le code stipule que la modification ne doit pas comporter de risque de nuisance. Or, vous allez mettre des espaces réservés, qui vont forcément engendrer des nuisances. Donc, il y a une interprétation du code qui vous permet de penser que l'on peut modifier. Déjà là, cela pourrait être une révision simplifiée. Sur le point n°1 qui consiste à reclasser l'avenue de Rebais, de l'église jusqu'au cimetière, de la passer en UBa, quand on dit que cette partie est dans un tissu urbain contemporain, quand je regarde l'avenue de Rebais, je vois plutôt des maisons des 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Celles de la rue de Pontmoulin, ce sont des maisons, plutôt d'après guerre. Donc, on n'est pas du tout dans le même tissu en début et à la fin de l'avenue de Rebais. Je trouve que ce n'est pas intéressant de la reclasser, d'autant qu'avant elle était classée en centre urbain, et là, elle sera classée en périphérie. Cela va changer des choses, l'emprise de la constructibilité va passer de 100% à 40%. La surface minimale des terrains constructibles passera de 120 m² à 300 m², et ce ne sera pas sans effets sur la valeur foncière. Donc, je pense que les propriétaires de l'avenue de Rebais pourront vous remercier sur ce reclassement. D'ailleurs sur ce point, le commissaire enquêteur, j'ai lu son rapport, « c'est un changement notoire du projet communal », il souligne qu'il aurait été préférable, d'ailleurs, de passer en procédure de révision simplifiée, puisque ce changement inverse la notion de dynamique introduite par le PAD. Vous voyez, même le commissaire enquêteur, lui-même, pense que l'on est à la limite de la révision du P. L. U. C'était sur le premier point.

Sur la bande paysagère, bien sûr, c'est une bonne idée que d'avoir une bande paysagère sur la limite entre les habitations et la zone d'activités, je voudrais que vous nous disiez qui va entretenir cette bande de fond de parcelle, ça c'était sur le point n°3, sur le point n°4, l'UXb, bien sûr quand on reclasse, on supprime l'UXb, c'est qu'il y a des projets, et ça les projets on n'en parle pas du tout. On ne sait pas, on reclasse des terrains, mais pour en faire quoi, cela nous intéresse quand même. On aurait aimé trouver la perspective pour le projet que vous comptez porter sur ce terrain.

Pour le point n°5, l'espace réservé à l'angle de l'avenue de Strasbourg et l'avenue Salvador Allende, vous placez deux espaces réservés, il faudra démolir deux maisons. C'est un peu dommage, parce que, il y a quelques mois, quelques années, on a construit un immeuble à l'angle, cela aurait été peut être intéressant à ce moment là, d'étudier le giratoire un petit peu en le décentrant, pour éviter des démolitions. Et puis si vous faites un jour un giratoire, une chose importante, est que l'avenue de Strasbourg a quand même une perspective, veillez à ce que le giratoire soit le plus bas possible, pour que l'on ne perde pas cette perspective sur l'avenue de Strasbourg, à mes questions et remarques en même temps.

M. AUBRY : Très rapidement, pour les remarques que vous formulez, y compris celles qui ont été faites par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur a conclu qu'il était favorable à la modification. Pour la bande paysagère, il est bien certain que si on la crée, elle sera entretenue, je pense par la ville, sauf dans les mutations foncières, il pourra y avoir un acte notarial de fait. La zone UXb, je crois que le Maire en a parlé

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

suffisamment, pour dire que le projet que l'on avait, c'était initialement de ne pas fermer BRODARD. BRODARD est fermé, des projets, on n'en a pas, par contre le Maire a quand même décidé de classer cette zone, de façon à ce qu'on ne fasse pas de commerce. Quand au rond point, on sait que de toute façon, si un jour il se réalise, ce sera conditionné à la vente des deux immeubles que vous avez mentionnés.

M. RIESTER : est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 5 contre (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, groupe socialiste et citoyen de gauche. Mme SABATÉ),

décide d'approuver la modification telle qu'elle est annexée à la délibération,

décide d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous actes relatifs à l'approbation de cette modification.

Question n° 7

BILAN DE CONCERTATION ET APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Il y avait deux volets, dans l'enquête publique qui a été faite. Le deuxième concernait la révision simplifiée, qui n'a pas apporté de remarques particulières du commissaire enquêteur, comme vous avez pu le voir si vous avez lu le rapport. Cela concerne toujours l'avenue de Rebais, ce triangle dont la ville est propriétaire pour moitié, pour la mise en œuvre d'un pôle d'équipements et de services. Ce pôle d'équipements accueillera les pompiers, bien sûr, une maison médicale pluridisciplinaire de santé, un parking associé, et une réserve foncière pour la restructuration et le développement d'équipements communaux, qui pourraient comprendre les services techniques, etc. Le site est localisé à l'est du territoire le long de l'avenue de Rebais aux lieux-dits « les longues raies-sud » et la « pièce du petit Pontmoulin ». Ce site est actuellement occupé par des terres agricoles cultivées.

M. RIESTER : Des questions, des remarques ?

M. THIERRY : Je voudrais dire qu'en urbanisant cet espace, on va faire disparaître une entrée ouverte de la ville, qui dans le paysage permet encore de voir que Pontmoulin est encore un hameau de la ville. C'est une chose que j'ai déjà dite, c'est-à-dire que l'on a aujourd'hui, une entrée de ville qui est ouverte. On a encore un peu d'espace à cet endroit là, on franchira la limite communale et l'on sera dans l'espace urbain sans transition. Moi, je trouve que c'est curieux de la part d'un Maire qui dit que Coulommiers est une commune rurale, de vouloir faire disparaître ce poumon agricole de la commune. C'est un choix. Et puis, quand je regarde le projet, je dis encore un parking. Voilà, encore un parking, 150 places, et sans aucune allusion, je dis que M. RIESTER va devenir le Député-Maire de la voiture et du parking . Et je ne doute pas que les générations futures n'auront pas de mal à lui trouver, enfin, donner une place à M. RIESTER. Voilà, ce sera facile avec le nombre de parking qu'il nous fait. Une maison de la santé, alors pourquoi pas, en effet, c'est très bien, une maison de la santé,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

symboliquement en face le cimetière cela devient un peu inquiétant, mais peut être est-ce le moyen...

Réaction de l'assemblée.

M. RIESTER : Continuez M. THIERRY, vous allez atteindre des sommets. Vous allez battre votre record. Au théâtre ce soir avec M. THIERRY.

M. THIERRY : Alors est-ce peut-être le moyen, de répondre justement à la voiture, le parking symbolisant la voiture, la pollution. Une maison de la santé à cet endroit là, voilà, c'est quand même assez curieux, en même temps, on va déclasser l'avenue de Rebais. Aujourd'hui, l'avenue de Rebais est dans le centre, au document d'urbanisme elle classée dans le centre. Vous avez choisi de classer l'avenue de Rebais dans la périphérie, et puis on va lui envoyer des équipements publics. C'est quand même assez curieux. Enfin je crois que la logique n'y est pas. Mais bon, c'est un choix. Des fois j'ai envie de vous demander, vous, tous autour de la table, nous nous avons encore la chance de pouvoir nous déplacer, d'avoir une voiture, mais il y a aussi des gens qui sont âgés à Coulommiers, et aller... Il y a des bus ! effectivement il y a des bus, mais il y a aussi des gens qui ont peu de moyens, cela existe, oui, oui. On n'a pas tous la chance de payer l'impôt sur la fortune, donc, voilà. Il faut penser aussi à ces gens que l'on va envoyer là bas, à la limite de la commune. Et bien, écoutez, vous pouvez rire, peut-être que, quand vous aurez plus de soixante dix ans, ce sera pénible pour vous, d'aller à la maison de la santé qui sera là bas. Alors, nous, une maison de la santé, oui, mais nous la voyons plutôt dans le centre ville, accessible facilement à tout le monde. C'est un peu dans la même logique que la mairie annexe qu'on veut mettre ailleurs qu'au centre, même si selon M. RIESTER, le centre s'élargit. Le centre est le nouveau centre, voilà. Tout cela pour dire que tous vos projets sont quand même pour nous très incohérents, on voit qu'il n'y a aucune logique, aucune réflexion dans l'implantation et dans le développement de la ville. Merci de m'avoir écouté.

M. RIESTER : D'autres remarques, d'autres questions ?

Mme CANALE : Par rapport aux nouvelles structures que vous envisagez de construire, moi je voulais savoir ce qu'allaient devenir les structures actuelles, à savoir par exemple, la caserne de pompiers. Est-ce qu'il y a un projet sur cette caserne ? Qu'est-ce qui va se passer ?

M. RIESTER : D'abord, la caserne des pompiers, c'était un engagement du Conseil Général et du SDIS depuis de nombreuses années, d'offrir aux pompiers de Coulommiers, un nouveau centre d'intervention. Malheureusement, cet engagement a mis beaucoup de temps à se réaliser, il n'est toujours pas réalisé. A priori, il est budgété pour 2014, donc, on espère enfin que cela soit réalisé, c'est la raison pour laquelle, depuis des années, des années, on a réservé ce terrain évoqué par M. AUBRY, pour y installer ce centre d'intervention des pompiers. Donc, à priori, lorsque le centre sera construit, lorsqu'il y aura eu le déménagement, il y aura une réflexion globale sur ce pôle qui sera constitué du centre technique municipal, regroupé dans un nouvel équipement et du centre d'intervention qui aura déménagé, là nous aurons l'occasion dans reparler. Pour l'instant, il n'y a pas de projet précis, nous avons de grosses incertitudes pour la date exacte du déménagement des pompiers. Donc, le moment venu, dans au moins cinq ans, nous aurons l'occasion de reparler de ce sujet là, mais il faudra en faire évidemment quelque chose. Dans le principe, c'est une mise à

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

disposition à titre gracieux du terrain qui appartient à la ville à cet endroit là, et la ville récupérera les locaux actuels, du centre d'intervention des pompiers.

Mme CANALE : Autre question si vous me le permettez, on ne la pas trop évoqué en conseil municipal, la création de la maison de santé. Alors, bien sûr, nous nous sommes favorables à cette création de cette maison de santé, mais simplement, moi je me posais une question, on vient de libérer les places de l'ancien hôpital Abel Leblanc, les résidents sont partis à Jouarre, d'après ce que j'ai compris, donc à ma connaissance le bâtiment est pratiquement vide. Qu'est-ce qui se passe dans ce bâtiment ? Et si il est vide, pourquoi on n'a pas pensé peut-être à créer le pôle de santé là, plutôt que de construire quelque chose d'autre ?

M. RIESTER : Deux réponses. Le bâtiment Abel Leblanc n'est absolument pas vide, il est occupé par les activités de l'hôpital, et notamment, il y a des lits de soins de suites, qui remplacent un certain nombre de soins longue durée. D'autre part il y a un certain nombre de services que l'on pourrait détailler, qui sont logés, ici à l'hôpital Abel Leblanc. Concernant la maison pluridisciplinaire de santé, rien n'est validé définitivement, tout est réfléchi, l'implantation à cet endroit là, sur ce terrain, mais aussi une implantation dans l'ancien hôpital Abel Leblanc, une implantation ailleurs, en fonction des possibilités, des budgets. Nous travaillons avec les financeurs, nous travaillons avec les médecins, nous travaillons avec toutes celles et ceux qui sont les acteurs de ce dossier, mais pour l'instant, rien n'est finalisé. Donc, cela peut très bien, finalement s'installer dans l'hôpital Abel Leblanc, s'il s'avère que cela peut-être une opération plus rapide économiquement plus intéressante pour tous.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 5 contre (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, groupe socialiste et citoyen de gauche. Mme SABATÉ),

décide de dire que le bilan de la concertation est sans objet puisqu'aucune remarque ne figure au registre mis à la disposition du public.

décide d'approuver la révision simplifiée telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à l'approbation de la révision simplifiée du Plan local d'Urbanisme.

Question n° 8

SUPPRESSION DE LA ZAC MULTISITES DE LA TALEMOUSE ET DU CHAMP DU ROSEAU

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Cette ZAC qui avait été créée pour mettre fin à cette friche industrielle sur lesquelles étaient les divers silos. Cette zone a vécu, des bâtiments sont construits, il ne reste que deux entités foncières qui ne sont pas faites. La voirie a été rétrocédée à la ville, cet ensemble fait partie intégrante de la commune, maintenant. C'est la raison pour laquelle, il n'est plus nécessaire de continuer cette opération ZAC, qui a atteint les buts que nous nous étions fixés.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions.

M. THIERRY : M. le Maire, c'était juste pour avoir une information que vous allez nous donner. La ZAC de la Talemouse, on avait le terrain de la piscine, est-ce qu'il était pris dans la ZAC ?

M. AUBRY : Non, il n'était pas pris dans la ZAC,

M. THIERRY : Il n'était pas pris dans la ZAC. Est-ce que je peux vous poser une question par rapport à cela, parce que l'on est à côté ? Le terrain est toujours en friches, est-ce que le ministère de l'intérieur a abandonné le projet de commissariat à cet endroit là ?

M. RIESTER : Ce n'était pas un projet du ministère de l'intérieur, c'était une volonté de réserver pour l'avenir, un terrain pour un éventuel nouveau commissariat, cela fait toujours partie des demandes que nous formulons au ministère de l'intérieur. Pour l'instant, notre dossier n'est pas retenu, particulièrement. Nous travaillons toujours avec le ministère de l'intérieur pour trouver une solution, pour un nouveau commissariat.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, groupe socialiste et citoyen de gauche),

- DECIDE de procéder à la suppression de la ZAC multisites de la Talemouse et du Champ du Roseau

DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération,

Question n° 9

INSTAURATION DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX

M. AUBRY expose le projet de délibération.

C'est une nouvelle disposition, puisque jusqu'à présent, les personnes qui construisaient sur des zones qui venaient de s'urbaniser, avaient à leur charge la totalité des raccordements, qu'ils soient électriques, assainissement, ou eau et eaux pluviales. La loi a changé, à partir du moment où la ville met en zone urbanisable ou à urbaniser des terrains. Elle a obligation d'assurer la construction de tous les réseaux et routes. Par contre, une disposition juridique légale a été instituée, c'est la participation qui peut-être déterminée, c'est ce que l'on appelle la participation pour voiries et réseaux. Je vous demande donc, la possibilité de pouvoir instituer cette participation. A chaque fois qu'il sera nécessaire de demander une participation, cela fera l'objet d'une délibération au conseil municipal.

M. RIESTER : Des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 2 abstentions (Mme RABEY. M. TREGOAT, groupe les verts),

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme ;

Question n° 10

MISE EN ŒUVRE DU SIG COMMUNAUTAIRE – VALIDATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Système d'information géographique, je crois que c'est au printemps, à l'occasion d'une délibération, nous avons mis en place, la possibilité d'offrir à la Communauté de Communes d'être l'acheteur de l'ensemble des dispositifs informatiques pour les 8 communes adhérentes pour le SIG. Ce faisant, la Communauté de Communes a consulté, mais le trésorier de la ville nous a rappelé à l'ordre pour nous dire que le principe que nous avons établi, est que la Communauté de Communes achetait l'ensemble des dispositifs informatiques, les redistribuait aux communes adhérentes, et lesdites communes n'auraient à reverser que le complément. Ce dispositif fait l'objet d'une subvention dans le cadre du contrat CLAIR. Les 8 communes auraient à reverser à la Communauté de Communes, la différence entre la subvention et le coût réel du dispositif. Il se trouve que ce dispositif n'est pas applicable, le trésorier payeur nous a fait part de cette remarque, et nous devons passer un avenant à cette convention, afin de rectifier, conformément à sa demande. L'idée est désormais que la Communauté de Communes effectivement, facturera à chaque commune le matériel informatique TTC, et à contrario, reversera la partie de la subvention du contrat CLAIR qui lui a été versée au global, au prorata des dispositifs achetés par les différentes communes.

M. RIESTER : Merci M. FOURNIER, est-ce qu'il y a des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la proposition d'avenant N°1 à la convention de groupement de commandes pour le matériel informatique dans le cadre du SIG communautaire,

- autorise M le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention de groupement de commandes pour le matériel informatique dans le cadre du SIG communautaire ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Question n° 11

MISE A L'ETUDE D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Sur la ville de Coulommiers, à une époque, nous avons mis un OPAH, (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), pour l'amélioration du centre ville, avec pour notre futur, essayer de mettre ce que l'on appelait la ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager). Ce dispositif n'existe plus, il a été remplacé par ce qui s'appelle l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Patrimoine), je vous demande ce soir la possibilité de mettre en place le principe et les prémices de cette étude, ensuite il y aura toutes les procédures qui sont décrites dans les documents qui vous ont été donnés, là c'est le principe de lancement de cette étude AVAP.

M. RIESTER : Des questions ?

M. THIERRY : On voyait à travers l'OPAH, qui n'avait pas qu'un objectif, qui était la mise en valeur du patrimoine, il y avait un objectif de créer du logement conventionné. Donc, avec l'AVAP, l'objectif ne sera pas reconduit ? C'est un peu dommage, mais bien sûr, c'est une bonne initiative que de protéger le patrimoine architectural. Moi j'ai simplement une question à vous poser. L'aire d'étude, vous la voyez où ? Vous la situez où ? Est-ce que ce sera seulement le centre ville ?

M. RIESTER : Non, justement, c'est un des points qu'il faudra regarder, avec le bureau d'études. Si c'est simplement le centre ville, tout Coulommiers, si c'est le centre historique et les hameaux. Il y a toute une réflexion à avoir, qui sera menée, notamment par le bureau d'études. On aura l'occasion d'en reparler. C'est un vrai débat, effectivement. Il y a une partie de Coulommiers, notamment les hameaux, où il y a tout un caractère patrimonial rare, c'est peut-être important aussi, que cela fasse partie aussi de l'aire de protection.

M. THIERRY : Vous voyez, là on est d'accord, M. le Maire, effectivement, il y a des hameaux, avec un habitat ancien, que l'on peut même qualifier d'habitat rural. Mais il y a aussi toutes les maisons, parce que l'on a requalifié toute l'avenue de Rebais. L'avenue de Rebais, elle a aussi une identité particulière. La rue Carnot aussi, où il y a des maisons que l'on peut très facilement dater. Je pense qu'il y a un travail à approfondir, qui dépasse les limites du centre ancien, ce n'était pas le cas avec l'O. P. A. H, plusieurs fois j'ai fait la remarque en disant que c'était un peu dommage, si vous pouviez entendre, je pense que ce serait bien. Merci.

M. RIESTER : De rien.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la mise à l'étude d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Lance la consultation nécessaire au choix du cabinet susceptible de réaliser l'étude préalable à sa création

Sollicite les subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Constitue une instance consultative chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Question n° 12

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER (FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Permettez-moi, tout d'abord de vous parler de l'avancement de ce projet, les différentes phases ont été évoquées lors des commissions Jeunesse et Sports. A l'heure actuelle, on en est à la phase où les entreprises ont été retenues pour les lots de 1 à 10. Le lot n°11 qui comporte la VMC, a été rendu infructueux. Cette nouvelle consultation ne remet pas du tout en cause le début des travaux qui devraient commencer, fin février, début mars. Le lot n°11 sera inscrit au BP de 2011. Ce soir, je vous présente une demande de subvention au titre du FEDER, c'est le Fonds Européen de Développement Régional. Il soutient le développement économique des régions, à travers 4 priorités. L'une de ses priorités vise à agir pour l'environnement et le développement durable de la région, en réduisant la dépendance énergétique et la consommation d'énergie de l'Ile-de-France. Le projet de construction de la maison des associations sportives correspond. Il contribue à réduire la consommation d'énergie à travers une construction type Bâtiment Basse Consommation, présentant une consommation énergétique primaire inférieure à un seuil de 50 KWh/m²/an. Il contribue, à travers son fonctionnement et le choix des matériaux de construction, à la préservation de l'environnement et à une meilleure gestion des ressources naturelles. Ce dernier pouvant être financé par le fonds FEDER, il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 50% du surcoût généré par le choix des matériaux, permettant la construction d'un bâtiment basse consommation. Donc, cette subvention est à hauteur de 31 745 €

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. THIERRY : Aller chercher des fonds FEDER, oui, pourquoi pas, très bien, ce n'est pas facile à obtenir, les fonds FEDER...

M. RIESTER : Oui, il faut tenter, on tente.

M. THIERRY : Oui, c'est très bien, simplement on remarque le coût ne cesse d'augmenter de cet équipement, et moi je voudrais savoir, les consultations vous allez les passer en lots séparés, en entreprise générale, comment allez-vous établir les marchés ? Est-ce qu'il va y avoir un appel d'offres pour les travaux ?

Mme DELOISY : Cela a été présenté en lots séparés, cela n'a pas été fait par appel d'offres mais en MAPA, la transparence du projet, j'ai essayé dans sa globalité, en commission Jeunesse et Sports, d'expliquer tout sur l'avancement des différentes phases. Il y a eu une première arrivée au niveau des entreprises, il y a eu une renégociation qui a été réalisée au mois d'octobre. Suite à celle-ci, il y a eu une baisse des coûts, le surplus, on avait pratiquement 50% en moins, et lors de cette nouvelle étude, il s'est avéré, comme je vous l'ai dit, que le n°11 nous paraissait infructueux, par rapport à son coût et ses caractéristiques techniques qui avaient été données, qui n'étaient pas vraiment dans les clous par rapport au cahier des charges de l'architecte. Avec l'ensemble des services techniques, nous avons décidé de le rendre infructueux.

M. THIERRY : Je voulais simplement ajouter, bon je ne vais pas me répéter sur ce que j'ai dit au conseil municipal du 12 avril dernier, simplement, je voulais signaler que l'on vous avait adressé, M. le Maire, un recours gracieux, pour annuler le permis de construire de cet équipement, tout simplement, parce qu'il va à l'encontre d'un acte notarié, et d'une délibération du conseil municipal.

M. RIESTER : Oui, effectivement, j'ai bien reçu votre recours gracieux, M. THIERRY, les services étudient cela de près, mais, je note que vous souhaitez bloquer un projet attendu par les Columériens, à la fois de permettre sa mise disposition aux associations

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

sportives, deuxièmement la création d'une salle de moyenne contenance, troisièmement, un lieu de convivialité, club house pour les sportifs Columériens qui se trouvent nombreux, dans le parc des sports, et que la localisation de cet équipement public polyvalent, qui vise à la convivialité, qui vise à fournir aux associations des équipements qu'elles attendent. Cet équipement me paraît aller dans le bon sens. Je ne comprends toujours pas, vous voulez bloquer un projet qui ne va absolument pas en contradiction avec l'esprit du legs d'Abel Leblanc, du début du 20^{ème} siècle, cela fait presque cent ans. Je crois vraiment que c'est dommage que vous bloquiez un tel projet, encore une fois, qui est attendu par de nombreuses associations sportives.

M. TREGOAT : M. le Maire...

M. THIERRY : On peut terminer ?

M. TREGOAT : Pardon.

M. THIERRY : Je ne voulais pas vous répéter ce que ne vous ai dit le 12 avril...

M. RIESTER : Et bien, ne le répétez pas ce que vous avez dit le 12 avril...

M. THIERRY : Vous faites une interprétation qui n'est pas la bonne. Nous ne sommes pas contre la construction d'une maison des associations sportives, il y a simplement, un acte notarié et une délibération du conseil municipal qui nous semblent empêcher la construction à cet endroit précis. Cela ne veut pas dire que nous sommes contre la construction d'une maison des associations sportives, nous vous avons même dit qu'il semblait que l'on pourrait aborder le sujet au niveau intercommunalité même. Vous voyez que l'on est assez ouverts, simplement la commune a délibéré, bien sûr, cela ne fait pas tout à fait un siècle que la commune a délibéré, on a accepté un legs, vous êtes un Député, M. le Maire, vous votez des lois, quand il y a des règles, on doit les respecter. Voilà, c'est tout.

M. RIESTER : Bien évidemment, mais l'interprétation de la loi et du legs, que vous faites, n'est pas celle du tout que nous faisons. C'est le premier point, on va étudier votre recours gracieux, mais au-delà de tout cela, franchement, cent ans après, est-ce que l'esprit ou pas est respecté, la loi et la lettre si je puis dire, nous semble être respectée, qui plus est, l'esprit est respecté. C'est un équipement public, que je sache, c'est un équipement qui est destiné aux sportifs que je sache, et qui est attendu à cet endroit là particulièrement, pourquoi, parce que c'est au cœur des installations sportives du parc des Capucins, du parc des sports, et qui rendra de grands services à cet endroit là, parce que, si on le met je ne sais où, déconnecté des sportifs, déconnecté des terrains de sports, cela ne servira pas autant, et d'une façon aussi opportune, que là où nous souhaitons l'implanter à travers ce projet. Quant à la dimension intercommunale, elle existe, puisque nous allons accueillir un club. Le club de natation, qui est un club intercommunal, qui aura son bureau dans cette maison des associations sportives, et preuve en est, le Conseil Général va même subventionner cet investissement, parce que, justement, il a un caractère intercommunal. Donc, vous voyez bien, que votre demande est nulle et non avenue, c'est dans le caractère intercommunal. Concernant l'autre caractère, c'est vraiment dommageable, que vous tentiez de bloquer ce projet là, encore une fois, qui est très attendu à cet endroit là, particulièrement. Mais, vous prenez vos responsabilités d'élus, et nous vous répondrons évidemment au niveau légal, si je puis dire, par rapport à votre recours. D'autres remarques.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. TREGOAT : Oui, M. le Maire, j'ai juste besoin d'une information complémentaire, sur le recours gracieux, à vrai dire, moi-même, je n'étais pas au courant qu'il y avait un recours gracieux sur ce permis de construire. Alors, déjà, pouvez-vous nous confirmer ici, en quel nom il a été fait, est-ce qu'il a été fait sous nom propre, ou sous un nom associatif ? Parce qu'un recours gracieux est fait par une association de défense de l'environnement.

M. RIESTER : Non, pas forcément, là, c'est M. THIERRY qui a fait un recours, contre le permis de construire de la maison des associations sportives...

M. TREGOAT : Parce qu'un recours peut être fait en nom propre ?

M. RIESTER : Oui, enfin écoutez, M. THIERRY l'a fait comme ça, en tout cas. Demandez à M. THIERRY en aparté...

M. TREGOAT : Le tribunal de Melun ...

M. RIESTER : D'abord c'est un recours gracieux, ce n'est pas un recours contentieux, d'autre part, M. THIERRY a fait ce recours gracieux, nous travaillons sur ce recours, nous ne manquerons pas de répondre à M. THIERRY, sur ce recours, ce que nous en pensons. Vous avez un petit peu senti ce que nous en pensions.

M. TREGOAT : Oui, merci, bien nous aussi.

M. RIESTER : Très bien.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, groupe socialiste et citoyen de gauche),

demande une subvention au taux le plus élevé au titre du FEDER,
approuve le plan de financement prévisionnel,
autorise le maire à solliciter cette subvention.

Question n° 13

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LEGEAY expose le projet de délibération.

Il convient de modifier le tableau des effectifs afin d'anticiper un recrutement, et de réaliser 3 promotions, comme suit :

FILIERE TECHNIQUE		Effectif actuel	Nouvel effectif
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	12	14
FILIERE SOCIALE			
Agent spéc. des écoles mat. Principal de 2ème classe	C	0	1
FILIERE CULTURELLE			
Assistant Qualifié de Conservation	B	1	2

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de modifier le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus.

Question n° 14

RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE – MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

M. FRÉMONT expose le projet de délibération.

Par délibérations successives en date du 23 juin 2008, 23 mars 2009, 30 novembre 2009 et 13 septembre 2010, le Conseil Municipal a voté une autorisation de programme d'un montant total de 1 053 600 € TTC et d'une durée de trois ans pour la rénovation de l'Hôtel de Ville.

Les révisions de prix ayant été plus importantes que prévues, il est nécessaire d'ajouter 21 300 € de crédits sur l'opération pour les financer. Nous devons donc modifier l'autorisation de programme votée et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant total de l'AP : 1 074 900 €

CP 2008 ne change pas: 4 400 €TTC

CP 2009 également ne change pas : 57 900 €TTC

CP 2010 il passe à : 1 012 600 €TTC.

Il est précisé à titre d'information que les révisions de prix s'élèvent à 32 000 €

M. RIESTER : Remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, groupe socialiste et citoyen de gauche. Mmes RABEY, SABATÉ. M. TREGOAT, groupe les verts),

- MODIFIE l'autorisation de programme pour la rénovation de l'Hôtel de Ville et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant de l'AP : 1 074 900 €TTC

CP 2008 : 4 400 €TTC

CP 2009 : 57 900 €TTC

CP 2010 : 1 012 600 €TTC.

PRECISE que les crédits de paiement 2010 engagés mais non mandatés seront automatiquement reportés sur l'année 2011.

Question n° 15

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TAILLE DES ARBRES

M. FRÉMONT expose le projet de délibération.

Les travaux de taille, abattage et essouchements d'arbres sont confiés, depuis plusieurs années, à des entreprises extérieures par le biais de marchés à bons de commande.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les marchés en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2010, une procédure d'appel d'offres avec modalités de publicité européenne a été lancée le 12 octobre 2010 pour désigner les titulaires des prochains marchés qui présentent les caractéristiques suivantes :

Lot n°1 – Elagage, abattage et essouchements d'arbres

Montant minimum : 10 000 €HT par an

Montant maximum : 40 000 €HT par an

Durée : jusqu'au 31/12/2011 avec possibilité de 3 reconductions expresses d'une durée d'un an chacune.

En ce qui concerne le lot n°2 – Taille architecturée

Le montant minimum : 7 500 €HT par an

Le maximum : 30 000 €HT par an

La durée : jusqu'au 31/12/2011 avec possibilité de 3 reconductions expresses d'une durée d'un an chacune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les titulaires qui seront désignés par la Commission d'Appel d'Offres, conformément au Code des marchés publics.

M. RIESTER : Questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer des marchés à bons de commande pour les travaux de taille, abattage et essouchements d'arbres avec les titulaires désignés par la Commission d'Appel d'offres.

- AUTORISE le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de ces marchés.

Question n° 16

REPRISE DE CONCESSION PERPETUELLES A L'ETAT D'ABANDON

Mme GOULLET expose le projet de délibération.

Le Conseil Municipal en date du 18 janvier 2007, a décidé de lancer une procédure de reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon. Cette procédure nécessite deux constats. A l'issue du deuxième constat effectué le 16 juin 2009, il est proposé de reprendre treize concessions, sur lesquelles le premier constat d'abandon a été fait en 1987.

M. RIESTER : Merci Mme GOULLET. Des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reprendre les treize concessions suivantes :

3ème Division N° 69 – 3ème Division N° 130 – 3ème Division N° 232

4ème Division N° 92 – 4ème Division N° 106 – 4ème Division N° 134 – 4ème

Division N° 236 – 4ème Division N° 237 - 4ème Division N° 260 – 4ème Division N° 267

6ème Division N° 224 – 6ème Division N° 227 – 6ème Division N° 230

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question n° 17

INDEMNITES ALLOUEES AU TRESORIER PRINCIPAL

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Délibération classique, Mme HENAULT a succédé à Mme LEVRAUX, le trésorier principal, or, le 23 juin 2008, le conseil municipal a accordé au trésorier principal les indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires, il nous faut donc, reprendre une nouvelle délibération, pour accorder, désormais à Mme HENAULT, ces même indemnités de confection de budget et de conseil.

Ces deux indemnités se calculent par l'application d'un tarif dégressif, par tranche, sur la moyenne des opérations budgétaires réelles réalisées par la commune, sur les trois dernières années. Elles s'élèvent à 2 207,57 € pour l'année 2010.

M. TREGOAT quitte la séance.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ? Je signale que M. TREGOAT a dû s'absenter, qu'il y a un pouvoir à Mme RABEY pendant son absence, il va revenir.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder annuellement à Madame Marylène HENAULT, trésorier principal de Coulommiers, les indemnités de confection des documents budgétaires et de conseil au taux maximum.

Question n° 18

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES D'ASSURANCES

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Nos contrats d'assurances sont arrivés à terme cette année, ils ont donc fait l'objet d'une nouvelle consultation, en commission d'appel d'offres. Le nouveau contrat est passé, il nous fallait changer, parce que le montant maximum qui avait été prévu dans la délibération, portait sur 40 000 € Or, du fait du sinistre que nous avons subi au gymnase des Templiers, la prime pour assurances multirisques dommages aux biens, a considérablement augmenté, nous sommes passés à 69 180 € versus 38 000 € auparavant, c'est le motif pour lequel, nous vous demandons l'autorisation de signer ce marché d'assurances.

M. RIESTER : Très bien, des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer les marchés d'assurance avec les titulaires désignés par la Commission d'Appel d'offres le 14 octobre 2010 :
Lot n°1 - Assurance multirisques dommages aux biens, attribué à PARIS NORD ASSURANCE SERVICE (PNAS), courtier mandataire de AREAS. Prime annuelle : 69 180,52 € TTC indexée.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lot n°2 - Assurance des responsabilités, attribué à SMACL. Prime annuelle : 8 228,73 €TTC €indexée, plus 118 €TTC de droit d'adhésion.

Lot n°3 - Assurance des véhicules, attribué à SMACL. Prime annuelle : 21 373,31 € TTC indexée, plus 118 €TTC de droit d'adhésion.

Lot n°4 – Protection juridique, attribué à PARIS NORD ASSURANCE SERVICE (PNAS), courtier mandataire de PROTEXIA. Prime annuelle : 2 384,08 €TTC indexée.

- AUTORISE le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de ces marchés.

- AUTORISE le Maire à signer les avenants de régularisation permettant l'ajustement des primes aux risques garantis, à chaque échéance, selon les conditions prévues par chacun des contrats.

Question n° 19

RESPONSABILITE CIVILE DE LA COMMUNE – INDEMNISATION DEGATS CAUSES SUR DEUX VEHICULES

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Toujours dans le domaine des assurances, notre assurance, jusqu'à la fin de l'année, est assortie d'une franchise qui en deçà de 800 € ne couvrirait pas les dommages occasionnés sur des tiers. Nous devons donc indemniser à charge de la commune, sur le budget ville, deux sinistres, qui se sont avérés dans cette durée, l'un porte sur un montant de 800 € pile la limite de la franchise, et un autre de 312,16 €

Mme CANALE : Excusez-moi, j'ai une petite question par rapport à ça.

M. RIESTER : Une petite question de Mme CANALE.

Mme CANALE : Qui n'y connaît pas grand-chose en assurances, juste par rapport aux bénéficiaires des remboursements, je lis pour M. ANSERMIN, c'est clair, c'est M. ANSERMIN, pour M. DUVAL, c'est la peur d'un litige avec son assurance ?

M. FOURNIER : Non, c'est simplement que son assurance a dû anticiper les dommages, et que nous, nous remboursons l'assurance, à notre tour.

M. RIESTER : Qui est contre ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de procéder aux remboursements des dégradations occasionnées,
- dit que les écritures correspondantes seront imputées au compte FIN 020/678 SIN,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir à cette fin.

REMBOURSEMENTS A EFFECTUER :

Date du	Nom du	Objet du sinistre	Montant du	Bénéficiaire du
---------	--------	-------------------	------------	-----------------

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

sinistre	Tiers		remboursement	remboursement
Le 25/03/2010	M. James DUVAL	Monsieur Duval avait stationné son véhicule sur un parking, une rafale de vent a fait chuter un arbre sur celui-ci, occasionnant quelques dégâts	800,00 euros	MAAF
Le 13/09/10	M. Marc ANSERMIN	M. ANSERMIN en reculant avec son véhicule a percuté un potelet situé au sol.	312,16 €	M. ANSERMIN

Question n° 20

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS PRESENTÉE PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT pour L'OPERATION D'ACQUISITION AMELIORATION DE L'IMMEUBLE SIS 17 bis cour Saint Marc ET 22 RUE LE VALENTIN à Coulommiers

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Il s'agit de deux opérations réalisées dans le cadre de l'habitat collectif pour lesquelles nous allons couvrir une garantie d'emprunts. La première, c'est un immeuble qui est situé au 17 bis cour Saint Marc et qui appartient à l'Office Public de l'Habitat. Le deuxième au 22 de la rue le Valentin. Ces deux opérations ont nécessité un ajustement en termes de budget et de réhabilitation. Il a été nécessaire de recourir à de nouveaux emprunts, il ont été aussi requalifiés, puisque dans les deux cas, on va passer des immeubles et des habitats qui sont classés dans le 8 PLS (prêt locatif aidé d'intégration). Cette modification permet en effet de pratiquer des loyers plus élevés. Les conditions de garantie d'emprunt ayant changé, il convient alors d'annuler la délibération du 27 mai 2002 et d'accorder une nouvelle garantie d'emprunt pour un montant de 977 634€ dont les caractéristiques sont déclinées dans votre note de présentation.

M. RIESTER : Des questions, remarques ?

M. THIERRY : Nous allons voter pour la demande de garantie d'emprunts, il y a des choses à signaler, ce n'est pas seulement plus de loyer, on va passer d'un produit qui est le PLAI PLUS, à un produit qui est le PLS. Ce n'est quand même pas la même chose, le PLAI et le PLUS, les revenus fiscaux pour ces produits, ne sont pas les mêmes que le PLUS. D'un côté, on s'adresse à des gens qui ont des faibles revenus, là, on s'adresse à des gens qui ont un peu plus de revenus. Qui sont toujours, parce que c'est un produit du logement social, mais à une tranche de population plus favorisée. Je pense qu'il faut le signaler. Ce projet, c'était une réhabilitation, du PLAI, du PLUS, vous changez quand même les règles. Vous changez, enfin, c'est l'office de l'habitat, on connaît le croisement de l'office de l'habitat et la municipalité, donc je le signale. On peut aussi dire, que quand même, c'est une opération qui aura duré un certain temps. On a vu ce

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

chantier bloqué, d'ailleurs on ne sait pas pourquoi il a été bloqué, si vous pouviez nous dire pourquoi ce chantier a été bloqué pendant près de huit ans, ce serait quand même intéressant.

M. RIESTER : C'est comme l'appétit vient en mangeant, les questions viennent en les posant, M. THIERRY.

M. THIERRY : Oui, bien sûr, vous êtes d'accord avec moi, M. RIESTER.

M. RIESTER : Je ne sais pas si je suis d'accord avec vous, mais vous avez posé une question, et Mme THOURET va contribuer à la réponse.

Mme THOURET : Merci M. le Maire. Il y a plusieurs questions dans votre exposé, qui font que.. Alors, c'est vrai, ce chantier Patras, quand je suis arrivée, il y a un an et demi, que je l'ai mis à plat avec M. AUBRY, qui est l'ancien président de l'office, a fait un tas de concours de circonstances. Entre un marché qui avait été retenu en 2002, à l'époque et aujourd'hui, il y a eu des prestataires qui sont tombés sous le coup de règlement judiciaire, ont abandonné, il y a eu des sous traitants de sous traitants.. Quand je suis arrivée, le chantier était à l'arrêt. Donc, j'ai repris les prestataires qui étaient en cours et qui ont accepté, il restait quand même pas mal de prestations à faire, mais cela avait bien avancé. Pourquoi ce changement de financement ? Au départ, cette opération avait été évaluée à 730 000 €, avec une bonne part de subvention et aucun fonds propres. Plus on avançait dans le chantier, moi quand je suis arrivée, on était déjà à plus de 1 000 000 € passé, on est aujourd'hui, à 1 375 000 €, comme vous devez le comprendre, pour qu'il y ait un retour sur investissement, je ne peux pas me permettre de laisser des loyers trop bas. Et surtout, dans le financement, avec proposition du nouveau président, M. RIESTER, qui est un excellent financier, et qui m'a bien aidé dans cette opération, il nous fallait recalculer le plan de financement, puisque je n'ai pas obtenu les subventions du départ, tout était sur fonds propres. Vous comprendrez que pendant tout ce temps, l'office qui a investi ses fonds propres dans un immeuble pour 8 logements, n'a pas pu évoluer dans les opérations où elle a besoin d'évoluer aujourd'hui. Donc, en négociant avec la CDC, nous avons renégocié les emprunts, c'est une opération assez judicieuse, finalement, les emprunts sont à un taux intéressant, l'office n'est pas en difficulté financière aujourd'hui, pour pouvoir réinjecter ces sommes dans son « patrimoine financier », il est vrai que les loyers du PLS, ce sont des loyers qui peuvent être à un maximum de 7,90 le m², contrairement à un PLUS, qui est à 5,24. Je ne suis pas gênée, parce qu'il faut quand même savoir, dans la population, aujourd'hui dans les HLM, sur les 1869, nous avons plus de 22 foyers qui subissent le SLS. Les tranches de revenus ayant changé ces dernières années, nous avons aujourd'hui, au sein de l'office, 22 foyers qui subissent le supplément de loyer, et qui ne partent pas du logement social. Donc, je ne suis pas inquiète, parce que mon collègue qui est maire adjoint sur la commission d'attribution des logements, a déjà des demandes depuis un certain nombre d'années. Nous avons des locataires qui attendent Patras, puisque c'est le même immeuble, sauf qu'il a deux adresses, parce qu'il y a un logement qui rentre cour St Marc, sept autres rentrent sur le parking Patras. Voilà, je pense avoir répondu à vos questions.

M. RIESTER : Oui, très précisément, merci, Mme THOURET.

M. THIERRY : Juste M. le Maire, est-ce que, malgré tout, on construira, est-ce que notre office construira du PLAI et du PLUS, dans les mois qui viennent, est-ce que..

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : On vous a même devancé, M. THIERRY, puisque il va y en avoir, et dans les nouveaux logements Jean Moulin, et dans les nouveaux logements qui sont sur la ZAC de la Talemouse, justement, donc vous voyez bien que l'on a anticipé tout cela.

M. THIERRY : Et bien, c'est très gentil de nous le dire. Merci.

M. RIESTER : Et bien Voilà. On vous l'a déjà dit, mais bon, on vous le redit.

Retour de M. TREGOAT en séance.

M. RIESTER président de l'OPH et Mme THOURET directrice générale, ne prennent pas part au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- annule la délibération 02/125 du 27 mai 2002 octroyant la garantie d'emprunt d'un montant de 349 246€ pour cette même opération,
- autorise le Maire à accorder la garantie communale à l'OPH pour des travaux de réhabilitation de 8 logements, 17 bis cour Saint Marc et 22 rue le Valentin à Coulommiers, dans les conditions exposées ci-dessus.
- autorise le maire à signer la convention de garantie.

Question n° 21

AVANCE SUR SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011- AMICALE DU PERSONNEL

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le vote du budget primitif interviendra début février de manière à permettre au milieu associatif de poursuivre ses activités et particulièrement pour l'amicale du personnel, nous décidons de verser en avance, un montant de 15.000 € Bien entendu, ces montants seront repris à l'occasion du budget primitif.

M. RIESTER : Des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à verser une avance sur subvention à l'association désignée ci-dessus.

Question n° 22

AVANCE SUR SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011- CCAS.

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Même style de délibération, cette fois-ci, concernant le CCAS, pour un montant de 50.000 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Des questions ?

M RIESTER, Président du CCAS ne prend pas part au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à verser une avance sur subvention à l'association désignée ci-dessus.

Question n° 23

AVANCE SUR SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011- ACVL (Association Coulommiers Vacances Loisirs)

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Cette fois-ci, il s'agit de faire fonctionner Longchaumois, pour un montant de 40 000 € en attendant le BP.

M. RIESTER : Des questions ?

Mme MOTOT présidente de l'ACVL ne prend pas part au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à verser l'avance sur subvention à l'ACVL pour un montant de 40 000 €

Question n° 24

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2010: COMPLEMENT A LA LISTE DU 1er février 2010

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le 1er février dernier, le tableau des subventions pour l'année 2010 a été arrêté. Il convient d'apporter un complément à cette liste à savoir, 30 000 euros à l'UCIE (l'association de l'Union des Commerçants Industriels et Entrepreneurs) il s'agit de soutenir les activités de Noël, comme nous le faisons toute l'année, les animations du centre ville. Bien entendu, le montant de cette subvention étant supérieur à 23.000 € une convention d'objectifs sera établie entre la commune et cette association, qui bénéficie de la subvention.

M. RIESTER : Des questions ?

M. THIERRY : Moi, je trouve que là, c'est un bon exemple, un bon exemple de la différence, entre votre politique et la nôtre. L'approche est totalement différente. Je vais vous redire ce que j'ai dit l'année dernière, à savoir que vous allez donner 30 000 € à l'association des commerçants, et bien nous, nous aurions préféré distribuer en bons d'achat, par exemple aux ménages pour qu'ils aillent dans le commerce Columérien, ce qui aurait favorisé, et le commerce et les ménages. C'est-à-dire, vous prenez le biais d'aider l'activité, directement, et bien nous, nous préférons l'aide aux ménages. J'en

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

profite, puisque la convention va être signée, de vous demander une copie de cette convention.

M. RIESTER : Très bien. Qui est contre ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 5 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, groupe socialiste et citoyen de gauche. Mme SABATÉ),

- approuve la proposition du Maire d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2010 de 30.000 € à l'UCIE (l'association de l'Union des Commerçants Industriels et Entrepreneurs)

- autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

Question n° 25

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET VILLE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Toujours dans le même esprit, puisque le budget primitif de l'exercice 2011 sera voté début février 2011. Il s'agit de liquider, mandater et de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif, bien entendu, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de la ville de l'exercice précédent, Il est précisé que les crédits engagés seront inscrits au budget lors de son adoption. Le détail vous est donné de ce qui correspond au quart qui a été inscrit l'année dernière pour chaque chapitre.

M. RIESTER : Qui a des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, groupe socialiste et citoyen de gauche. Mmes RABEY, SABATÉ. M. TREGOAT, groupe les verts),

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011, dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice 2010, selon la répartition suivante :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Article 202 – Frais d'élaboration des documents d'urbanisme : 6 943 euros

Article 205 – Licences et logiciels : 8 351 euros

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

Article 2042 – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé : 10 000 euros

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2111 – Terrains nus : 2 982 euros

Article 2115 – Terrains bâtis : 196 750 euros

Article 2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes : 2 972 euros

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Article 2128 – Autres agencements et aménagement de terrains : 7 977 euros
Article 21312 – Bâtiments scolaires : 25 750 euros
Article 21318 – Constructions autres bâtiments publics : 4 650 euros
Article 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions : 76 083 euros
Article 2138 – Autres constructions : 9 566 euros
Article 2151 – Réseaux de voirie : 1 250 euros
Article 2152 – Installations de voirie : 2 500 euros
Article 21532 – Réseaux d'assainissement : 976 euros
Article 21533 – Réseaux câblés : 1 250 euros
Article 21534 – Réseaux d'électrification : 11 826 euros
Article 21568 – Matériel et outillage d'incendie autre que roulant : 3 365 euros
Article 21578 – Autre matériel et outillage de voirie : 24 985 euros
Article 2158 – Autres installations, matériel et outillage technique : 33 407 euros
2161 – Œuvres et objets d'arts : 2 500 euros
Article 2182 – Matériel de transport : 24 124 euros
Article 2183 – Matériel de bureau et d'informatique : 18 931 euros
Article 2184 - Mobilier : 25 172 euros
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles : 40 514 euros

Chapitre 23 – immobilisations en cours (hors opérations gérées en autorisation de programme)

- Article 2312 – Terrains : 65 000 euros
Article 2313 – Constructions Travaux de bâtiments : 371 766 euros
Article 2315 – Installations, matériel et outillage techniques : 1 002 464 euros

- Précise que les dépenses engagées à ce titre seront inscrites au budget primitif 2011.

Question n° 26

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2011 DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Même problématique mais pour les budgets annexes, c'est-à-dire, des services de l'eau et de l'assainissement, avec les mêmes modalités.

M. RIESTER : Des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, groupe socialiste et citoyen de gauche. Mmes RABEY, SABATÉ. M. TREGOAT, groupe les verts),

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2011 des services eau et assainissement, dans la limite du quart des dépenses inscrites aux budgets correspondants de l'exercice 2010, selon la répartition suivante :

Budget eau

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles

Article 2031 – Frais d'études : 33 765 euros

Chapitre 21 – immobilisations corporelles

Article 21754 – Matériel industriel : 500 euros

Chapitre 23 – immobilisations en cours (travaux)

Article 2315 – Travaux sur les réseaux : 60 153 euros

Budget assainissement

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles

Article 2031 – Frais d'études : 12 500 euros

Article 2033 – Frais d'insertion : 1 274 euros

Chapitre 21 – immobilisations corporelles

Article 21532 – Réseaux d'assainissement : 25 000 euros

Chapitre 23 – immobilisations en cours (travaux)

Article 2315 – Travaux sur les réseaux : 959 273 euros

- Précise que les dépenses engagées à ce titre seront inscrites aux budgets primitifs 2011 des services de l'eau et de l'assainissement.

Question n° 27

DECISION MODIFICATIVE N° 4 BUDGET VILLE 2010

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Une décision modificative n°4, qui s'équilibre à – 63 610 euros en fonctionnement et – 339 445 € en investissement.

Le détail des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement est annexé à la présente note de présentation. Les points principaux à retenir sont toutefois les suivants :

Recettes de fonctionnement

Remboursement du service minimum d'accueil scolaire : 8 310 €

Remboursement des salaires de l'Office de tourisme sur le budget général : - 81 000 € (prévisions budgétaires trop hautes). On avait fait un doublon au moment de la saisie du budget.

Dépenses de fonctionnement

Subvention UCIE : 30 000 €

Titres annulés : 20 000 € (Compensé en grande partie par la réinscription d'une recette CAF en recettes d'investissement). En fait, lorsque l'on a financé la petite maison d'accueil scolaire de Vaux, on a eu recours à une subvention auprès de la caisse d'allocations familiales, cette subvention a porté sur deux dispositifs, le premier, effectivement une subvention, l'autre un prêt à taux zéro. Clairement, ce que vous voyez là, c'est la prise en compte du titre annulé.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pertes de change : 14 500 € c'est l'effet emprunt Suisse, il faut ajouter en DM, 14 500 € de charges financières du fait de l'appréciation du Franc Suisse.

Intérêts de la dette : - 8000 € c'est l'effet positif de la baisse des taux.

Participation au TRAMY : - 13 830 € là c'est le bon fonctionnement du TRAMY, qui permet à ce dispositif de rentabiliser au mieux, les éléments de transport, donc de nous faire participer de façon moins forte sur l'offre de transport .

Autofinancement : - 8 820 €

Recettes d'investissement

Autofinancement : - 8 820 €

Cessions : - 239 500 € c'est l'annulation d'une cession qui était prévue cette année, c'est le clos MAJU, me semble t'il, annulation parce que l'affaire ne s'est pas conclue cette année, pour autant, elle va arriver.

FCTVA 2009 : - 22 000 €

Emprunt : - 269 600 €

Complément de subvention du CLAIR pour la construction de la maison des sports : 22 150 € on l'a abordé tout à l'heure, le conseil général qui soutient ce projet, nous donne un complément de subvention qui est de 22 150 €

Solde d'une subvention de l'Etat sur le cours Gambetta : 110 000 €

Solde du contrat triennal de voirie : 90 540 €

Dépenses d'investissement

Remboursement en capital de l'emprunt suisse : - 29 000 € nous avons prévu de façon un peu trop généreuse, et aussi les taux sont relativement bas. Le LIBOR est à 0,1417, il faut quand même d'ailleurs le relativiser et l'apprécier vis-à-vis d'un ORIBOR toujours un mois, il faut comparer les choses comparables, lui est à 0,819, globalement, 60 points de différence, c'est pas mal.

Complément pour révision de prix sur marché de rénovation de l'Hôtel de Ville : 21 300 €

Subvention OPAH : 109 750 € l'OPAH arrive à son terme, un certain nombre d'opérations étaient toujours en cours, nous finissons de les financer, belle effort de la ville vers le patrimoine, la mise en valeur de la ville et du patrimoine arrive.

Abris-bus pour la gare routière : 76 000 €, une gare routière que l'on espère fortement, on espère que la région va nous soutenir, on est toujours dans l'attente, sinon on aurait commencé les travaux.

Espaces verts gare routière : 47 000 €

Travaux rue du docteur Schweitzer (Bail voirie) : 22 400 €

Outre ces inscriptions, cette dernière DM a également pour objet de débudgétiser les lignes d'investissement qui n'ont pas été intégralement utilisées (économies ou report).

La DM4 porte les prévisions d'autofinancement à 640 535 € et le besoin d'emprunt à 2 860 370 € Emprunt que nous avons contracté sous la forme de trois emprunts différents. Le premier contracté cet été qui était un emprunt très attractif, à l'époque c'est DEXIA qui nous a proposé cela. Des prêts bonifiés par la Caisse des Bâtiments et des Travaux Publics à un taux exceptionnel, de 2,10% sur 15 ans. Nous venons de conclure un emprunt de 2 000 000 € à un taux de 3,53% en taux fixe toujours, auprès de la Caisse d'Epargne sur une durée de vingt ans.

M. RIESTER : Bien, merci M. FOURNIER, c'était parfait, bien détaillé. Est-ce qu'il y a des questions ?

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, groupe socialiste et citoyen de gauche. Mmes RABEY, SABATÉ. M. TREGOAT, groupe les verts),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°4 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Question n° 28

DECISION MODIFICATIVE N° 4 BUDGET EAU 2010

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Celle-ci s'équilibre à 3 900 € en fonctionnement et à – 466 960 € en investissement, et comprend les crédits suivants :

En fonctionnement surtaxe + 3 900 € que l'on balance en autofinancement sur le fonctionnement, tandis qu'en investissement, on aura recours à l'emprunt différé, donc annulé pour cette année de - 470 860 € Il n'y a donc pas de besoin d'emprunter cette année sur le budget eau, parce qu'un certain nombre d'opérations ont du être reportées, et puis globalement, cela fera partie des choses à faire prochainement, je crois que Jean-Pierre AUBRY vous a développé un argumentaire relativement à la surtaxe eau, clairement cela veut dire que dans les années qui viennent, et bien effectivement les choses que l'on n'aura pas inscrites cette année, qui seront certainement dans les restes à réaliser devront l'être en adduction d'eau potable en rénovation de la station d'épuration de production d'eau potable, mais aussi de protection des zones de captation.

M. RIESTER : Des questions ?

M. THIERRY : Oui, M. le Maire, c'était pour dire un mot, comme le disait MAC MAHON, que d'eau que d'eau ce soir ! Ecoutez, MAC MAHON, ça ne vous parle pas ?

M. RIESTER : Allez, c'était la minute blague de M. THIERRY.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, groupe socialiste et citoyen de gauche. Mmes RABEY, SABATÉ. M. TREGOAT, groupe les verts),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°4 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Question n° 29

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET ASSAINISSEMENT 2010

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Une décision modificative n°2 pour l'assainissement, qui s'équilibre à 85 740 € en fonctionnement et à 94 100 € en investissement, et comprend les crédits suivants :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Recettes de fonctionnement

Surtaxe : + 85 740 €

Dépenses de fonctionnement

Complément pour le traitement des boues de l'ancienne station d'épuration : 6 800 €
Clairement, la nouvelle STEP est en service, à l'époque de l'ancienne station d'épuration, du personnel communal y intervenait, ce n'est donc plus le cas, comme la nouvelle mise en service de la nouvelle station est intervenue en septembre, on se voit remboursés d'une partie des frais de personnel vers le budget général : - 16 000 € (personnel détaché en retraite)

Avis d'appel public à la concurrence : 840 €

Autofinancement : 94 100 €

Recettes d'investissement

Autofinancement : 94 100 €, ce qui porte le niveau d'autofinancement du budget assainissement à 278 350 € pour l'année 2010.

Dépenses d'investissement

Remboursement en capital des emprunts : + 200 €

Provision pour travaux : 93 900 €

M. RIESTER : Questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, groupe socialiste et citoyen de gauche. Mmes RABEY, SABATÉ. M. TREGOAT, groupe les verts),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°2 suivant le tableau annexé à la délibération.

Question n° 30

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Un grand classique de l'année budgétaire, le Débat d'Orientations Budgétaires, un DOB qu'il est toujours un peu difficile de présenter constitué à cette période de l'année. Nous ne sommes pas encore en possession de tous les éléments qui vont nous permettre prochainement de construire le budget primitif. Pour autant les grandes orientations des masses financières peuvent être déjà définies. Pour le fonctionnement c'est plus facile, effectivement, ces choses là se reconduisent de façon assez classique. Déjà, un environnement institutionnel juridique dans lequel est construit ce DOB. Ce sera le premier point évoqué, le deuxième la situation financière de la commune actuelle, enfin les perspectives pour 2011, et les orientations budgétaires pour 2011.

L'environnement et les perspectives générales pour 2011 : C'est une reprise de l'économie, avec une croissance calée à + 2% du PIB, une inflation modérée à + 1,5%, une croissance mesurée de la consommation des ménages + 1,3%, enfin une reprise des investissements productifs pour 2,8%. Tout cela dans une stabilité modérée des taux, on attend qu'elle se stabilise encore mieux. Les principales mesures de la loi 2011, pour les collectivités locales, sont la progression de la dotation globale de fonctionnement +

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

0,2%, et une stabilisation en valeur des prélèvements sur recettes. Enfin, une augmentation de 6,2% de l'enveloppe allouée à la dotation de solidarité urbaine. J'espère qu'à l'occasion, la région ne nous oubliera pas, puisque depuis deux années consécutives, elle baisse la dotation solidarité Région Ile de France allouée à la commune, selon son mode de calcul. Ce contexte qui nous conduit à une politique financière prudente et maîtrisée, permettant d'ajuster les dépenses au plus près des besoins afin de répondre aux attentes de la population en matière de services et de mettre en œuvre un programme d'investissement à long terme au travers des autorisations de paiement et des crédits inscrits.

Situation financière actuelle : C'est une analyse sommaire du CA 2010, la commune présente une capacité de désendettement équivalente à dix ans. Nous venons de contracter, je vous l'ai dit, pour 2 850 000 € d'emprunt. Un encours de dette équivalent à 885 € par habitant contre 983 au niveau national pour les communes de mêmes strates économiques. Enfin, un excédent de fonctionnement estimé à 641 000 €, et un excédent d'investissement, lui estimé à 2 069 000 € après emprunt. Une réduction du déficit d'investissements antérieurs qui passeront en 2011 de 1 830 000 € à 25 000 € et qui seront couverts par l'affectation du résultat de fonctionnement. C'est quand même très important que l'essentiel de nos restes à réaliser soient financés. Une capacité d'autofinancement hors produit de cession de 3,6% des recettes réelles de fonctionnement en 2010.

Perspectives pour 2011 : J pense que je vais éluder très rapidement, dépenses réelles de fonctionnement évaluées à 16 000 000 €, soit une dépense qui représente 1 175 € par habitant, qui tient compte du soutien au milieu associatif, d'améliorations rendues aux administrés avec entre autre, la mise en place du système de réservation des places de spectacles. On va pouvoir depuis le portail famille, réserver y compris les places à la Sucrerie, y compris les places de spectacles, et réserver carrément, sa place de concert, sa représentation théâtrale.

Enfin la maîtrise des charges de personnel, je passe un peu du coq à l'âne, toujours dans le contexte des dépenses de fonctionnement. A cela s'ajoutent les dépenses d'ordres, notamment constituées de l'autofinancement et ces dépenses d'ordres vont être évaluées à 1,3 million d'euros.

Les recettes réelles de fonctionnement, elles pour un total de 18 millions €, dont 9, 8 million d'euros de recettes fiscales, bien que nous ayons été très prudents dans la constitution de ce DOB, donc, recettes fiscales qui représentent quand même 56% des recettes de fonctionnement. Autre point, le remboursement du capital de la dette sur l'invest qui va peser 855 000 € tandis que le programme d'investissement en 2010, est évalué à 6 millions €, y compris les restes à réaliser, ce qui correspond à une politique d'investissement dynamique que nous voulons pouvoir poursuivre.

Dans les restes à réaliser, il nous reste la construction de la maison des associations sportives, qui vient d'être évoquée, et qui j'espère, ne trouvera pas de frein sur son chemin. L'aménagement d'une gare routière à proximité du collègue Hippolyte REMY, et la mise en place du dispositif de vidéo protection, j'en profite pour vous dire le travail remarquable qu'à pu conduire Jackie GOUJAT, relativement à ce projet. Jackie, qui a accompagné effectivement ce projet, les études, j'avoue que les résultats qui nous ont été présentés, sont très encourageants. Ces dépenses sont complétées par des travaux dont la liste jointe vous sera présentée. Clairement, c'est un peu une liste à la PREVERT, dans laquelle il va falloir arbitrer, puisqu'un certain nombre de dépenses sont fatalement incontournables, d'autres sont optionnelles, il faudra encadrer cela dans la mesure de nos capacités et du recours à l'emprunt auquel nous nous autoriserons effectivement de recourir.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans les incontournables, aménagement des anciens locaux EDF acquis en 2010 pour y accueillir les services administratifs, rénovation des locaux scolaires, on a une poursuite de cette activité, sous la houlette de Ginette MOTOT, qui nous incite toujours à en faire plus, mais elle a raison, parce que, clairement l'offre qui est faite, ici aux élèves est de qualité. Il suffit, le Maire s'en souvient, d'assister à la rentrée des classes, pour voir combien les parents sont satisfaits des efforts qui sont faits en matière d'aménagements et d'entretien, effectivement de notre patrimoine scolaire.

Mise en lumière de l'église et de l'hôtel de ville, travaux de réfection des parvis, vous allez voir que cela va être quelque chose de merveilleux. Parce que clairement, il faut continuer à embellir notre ville. Je me souviens, Vincent qui évoquait les lumières, les éclairages de la ville à l'occasion des fêtes, et qui nous disait qu'il fallait au contraire en faire encore plus, parce que, plus notre ville est belle, plus elle est attractive. C'est vrai, cela participe à cela une ville qui est belle et qui attire, et une ville où il fait bon vivre. On s'y emploie.

Etude préalable à la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, je crois qu'il y aura aussi un concours d'architecture à cette maison pluridisciplinaire.

Travaux de voirie et d'adduction d'eaux pluviales, c'est les grands classiques qui pèsent beaucoup dans un budget. Vous avez pu voir que cette année, on a fait beaucoup pour les voiries, malheureusement, les périodes de gel qui arrivent vont certainement nous inciter à devoir en faire encore.

Recettes d'investissement cette fois-ci, estimées à 5,6 millions € restes à réaliser compris. FCTVA, vous pouvez le voir dans vos tableaux, qui a pesé pour 670 000 € me semble-t-il dans les travaux. C'est le reflet de notre incitation à investir, à soutenir à la fois les entreprises, aussi à offrir nos services à la population.

Enfin, affectation aux résultats 2010, pour 641 000 €. Les cessions de terrains attendues, les négociations sont en cours, qui laissent présager des cessions à hauteur de 2,5 millions € en 2011.

Les orientations budgétaires, à ce stade, je vous l'ai dit, la détermination de l'auto-financement, la détermination du niveau d'investissement et de la détermination du niveau d'emprunt cela va se faire dans les semaines qui viennent, et clairement, c'est au moment du budget, qu'on aura des choses plus construites à vous présenter.

M. TREGOAT quitte la séance.

M. RIESTER : Très bien, bravo. Questions, débat.

Mme CANALE : Oui, quelques petites remarques et questions. Par rapport aux perspectives générales pour 2011, que vous nous expliquez, je vous trouve un petit peu optimiste par rapport à ce qui est écrit et la réalité. Vous dites le projet de loi de finances 2011 a été construit sur des données suivantes avec pour objectif la réduction des déficits publics avec 7,7% du PIB à 6% en 2011. Quand on lit un petit peu la presse spécialisée, on voit plutôt que le déficit public aujourd'hui est de 9%. Donc, cela me semble un petit peu optimiste. D'autre part, vous dites une reprise économique de croissance égale à +2% du PIB, là aussi cela me semble bien optimiste, puisque toujours de l'avis de spécialistes, ceux de la presse spécialisée, on estime que si déjà l'Europe arrive à cela, ce sera bien. Enfin, vous parlez d'une certaine instabilité des taux d'intérêt qui devraient toutefois rester mesurés, c'est curieux, apparemment, les taux d'intérêts longs ont déjà bougé. Mesurés, c'est un petit peu, bon.. Cela c'était pour mes remarques, ensuite j'ai une petite question par rapport à la stabilisation en valeur des paiements sur recettes au profit des collectivités locales des amendes de police et des dotations. Est-ce que vous allez faire ce que j'ai un petit peu entendu également dans

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

les médias, à savoir des primes aux pervenches, pour avoir davantage de prélèvement... C'est ce qui est écrit, je ne sais pas si vous avez entendu, mais les pervenches vont avoir des primes si elles alignent encore plus. La dernière question que je voulais poser, je ne connais pas ce que c'est que la dotation solidarité urbaine. J'aimerais que vous m'en disiez un peu plus là-dessus.

Retour de M. TREGOAT en séance.

M. FOURNIER : Alors dans l'ordre, stabilisation des taux, clairement, c'est les marchés économiques qui dictent leur loi en la matière. Dans une période de tension sur les marchés, les banques ont intérêt à continuer de faire fonctionner l'ensemble de l'activité, et les taux sont historiquement bas, ils commencent légèrement à s'apprécier, je suis tenté de dire, c'est bon signe, c'est bon signe pour l'activité économique, nous le subissons quelques peu. Clairement, ce n'est pas à démontrer, les deux prêts que nous avons obtenus en 2010, sont là pour démontrer que nous gérons au mieux la dette. Je peu vous dire que nous avons consulté, d'ailleurs nous nous faisons conseiller sur la question, et nous gérons au mieux la dette. Deuxième point, pour ce qui est des données économiques et contextuelles dans lesquelles est construit le budget, nous sommes représentant du droit, et mes sources ne sont pas la presse spécialisée, mais les sources officielles, donc c'est BERCY qui nous donne ces données, et jusqu'à maintenant BERCY sait les ajuster et d'autre part, malheureusement, elles sont au plus près des réalités économiques. Dotation de solidarité urbaine, écoutez, M. CHEVENNEMENT serait quand même catastrophé de voir que vous ne savez pas ce que c'est. Les lois SRU qui ont institué les dotations de solidarité urbaine, nous avons la chance à Coulommiers ou peut-être la malchance d'être une commune qui bénéficie de la dotation de solidarité urbaine de la part de l'Etat, d'autre part, d'une dotation de solidarité de la Région Ile de France, je l'ai évoqué d'ailleurs dotation de solidarité Ile de France, qui malheureusement depuis plusieurs années diminue.

M. RIESTER : Merci M.FOURNIER.

Mme THOURET : Une petite question, Pascal s'il te plait, même si tu l'as fait rapidement, mais tu n'as quand même pas zappé certaines opérations, dans les restes à réaliser 2010, il y a bien toujours l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le gymnase des Templiers ?

M. RIESTER : VOITURET.

Mme THOURET : Pardon, le complexe socio culturel et sportif dans le quartier des Templiers. Pour la fin de la réalisation 2010 et donc après la construction sur 2011.

M. FOURNIER : La MO, c'est effectivement l'année prochaine.

M. RIESTER : Voilà, d'autres remarques ?

M. LEGEAY : Mme CANALE, vous avez évoqué l'emploi de pervenche sur le site de Coulommiers, moi, dans le personnel je ne connais pas de pervenche ici, à Coulommiers. Donc, pas de plus value sur les salaires.

M. RIESTER : Et pour les ASVP (Agent de surveillance de la Voie publique) non plus.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER : D'autant, cela n'a rien à voir, les amendes de police, cela n'a rien à voir avec ce qui est collecté sur la commune.

M. RIESTER : Pas d'autres remarques ? Il n'y a pas de vote, c'est le débat d'orientations budgétaires.

Question n° 31

DECISIONS DU MAIRE - COMPTE RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

- N°10/234 en date du 17/09/2010 : Passation d'une convention avec M. et Mme CESBRON Jérôme – Domiciliés 49, avenue Jehan de Brie – 77120 COULOMMIERS, pour la mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle de terrain, à usage de pré, située à l'arrière des propriétés sises 33 à 37 avenue de Strasbourg.
- N°10/243 en date du 18/10/2010 : Passation d'une convention avec la résidence SIMEON, pour le prêt à titre gratuit d'un véhicule de type minibus, pour le transport d'enfants, d'adolescents, d'adultes accompagnateurs dans le cadre des séjours et des sorties organisées par le service Jeunesse et Famille, du 11 au 21 février 2011 inclus.
- N°10/263 en date du 18/10/2010 : Passation d'une convention avec l'O. P. H. de Coulommiers, pour le prêt à titre gratuit d'un véhicule de type minibus, pour le transport d'enfants, d'adolescents, d'adultes accompagnateurs dans le cadre des séjours et des sorties organisées par le service Jeunesse et Famille, du 17 décembre 2010 au 03 janvier 2011 inclus.
- N°10/275 en date du 23/10/2010 : Participation de la ville de Coulommiers à l'école Ste Foy pour l'année scolaire 2010/2011 :
 - pour les élèves fréquentant l'enseignement maternel soit : 563 €
 - pour les élèves fréquentant l'enseignement élémentaire soit : 455 €

M. RIESTER : Des questions ?

Mme SABATÉ : Question un peu humoristique, vous avez un poney à mettre au pré, M. RIESTER ?

M. RIESTER : Pardon ?

Mme SABATÉ : Vous avez un poney à mettre au pré, c'est la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle de terrain, à usage privé, c'est un peu d'humour, à quoi cela va servir ?

M. AUBRY : C'est le terrain qui se trouve entre chez BRODARD et l'avenue de Strasbourg, dont nous sommes propriétaires, pour lequel on n'a pas d'accès, c'est ce dont on a débattu tout à l'heure. Il y a un propriétaire riverain, qui désire mettre ses poneys dedans, cela va l'entretenir et nous éviter de le faire.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme SABATÉ : Voilà, j'avais bien compris les choses.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

Question n° 32

QUESTIONS DIVERSES

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Commanderie de Templiers – Association ATAGRIF

M. THIERRY : Je voulais vous parler, M. le Maire, j'ai vu dans la presse que la Commanderie des Templiers avait subi des vols, dégradations, c'est quand même le patrimoine communal. Je pense que tant qu'il y avait M. BERGER et Melle LEBLANC, qui habitaient la Commanderie, au moins, on avait une surveillance du site, quand on sait que M. BERGER était très vigilant, sur l'entrée sur la parcelle. Je voulais savoir, justement par rapport à cette Commanderie, ce que la ville, la municipalité en pense, savoir quelle est la relation que la municipalité a aujourd'hui avec l'association ATAGRIF, et savoir si l'action en justice qui avait été engagée face à l'association qui bénéficie du bail emphytéotique est poursuivie ou si vous abandonnez cette action ?

M. RIESTER : Pas du tout, l'action est toujours en cours, mais vous savez, c'est long ce type d'action. Pour casser le bail emphytéotique, puisque l'association les amis du musée du papier ne tient pas ses engagements en termes de rénovation du site. Effectivement, je peux le comprendre, ses moyens sont forcément limités, donc, nous souhaitons casser le bail. Nous en avons d'ailleurs parlé avec l'association ATAGRIF, avec laquelle nous travaillons sur un certain nombre de dossiers de sujet d'animation. Tant que, effectivement la ville n'est pas propriétaire à plein titre, si je puis dire, de la Commanderie des Templiers, elle ne peut pas mener les politiques de rénovation, de sécurisation, de clôture de la Commanderie. Il est vraiment urgent que l'on puisse casser ce bail emphytéotique, et ensuite entreprendre des relations et mener des animations avec l'association ATAGRIF, ou d'autres associations qui souhaiteraient participer à l'animation du site, mais pour cela, il faut que l'on récupère la pleine propriété de la Commanderie. D'ailleurs, nous sommes en contact avec l'association des amis du musée du papier, nous devons les rencontrer prochainement, pour essayer de voir si l'on ne peut pas anticiper la décision de justice qui nous paraît assez certaine, donc voilà, on doit les rencontrer prochainement, on vous tiendra au courant de la suite des évènements.

M. RIESTER : M. TREGOAT vous avez une question je crois ?

DECLARATION

M. TREGOAT : Merci M. le Maire, à vrai dire, ce n'est pas une question, ce serait plutôt une déclaration, au nom d'Europe Ecologie les Verts :

Ayant été interpellé à diverses reprises par la presse locale, sur ma séparation du groupe d'opposition après les élections municipales de mars 2008, je désire une fois pour toute, m'en expliquer ici même. Au moment du résultat de ces élections, il n'y a jamais eu de

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

pacte scellant mon indépendance. Lors d'un rendez-vous avec Laëtitia MARTIG et Roland COILLOT, ils m'ont proposé de prendre mon indépendance par rapport au groupe intitulé Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, mettant en avant, qu'il m'était difficile de rester en tant que secrétaire des Verts au sein d'un groupe comprenant le mot socialiste. Je donnais alors mon accord, qui fut confirmé lors de la mise en place du conseil municipal du 15 mars 2008. J'ai appris depuis, par Colette RABEY, que l'intitulé du groupe avait été choisi intentionnellement sur les suggestions de Pascal THIERRY et Roland COILLOT, afin de m'obliger à cette séparation. Dès ce moment, je n'ai pu participer aux préparations des conseils municipaux avec les autres membres de l'opposition, et pourtant, prévenu par Colette RABEY, des jours et dates de ces préparations, je me suis vu prié de quitter le local, et faire la préparation avec mes amis les Verts. Il est survenu, d'ailleurs la même chose à Colette RABEY, quand elle a pris son indépendance avec Elianne SABATÉ, tout en restant dans l'opposition. Je tenais à cette mise au point, la presse malgré diverses demandes, ayant des difficultés à comprendre ce qu'il en était malgré divers démentis. Et maintenant, je tiens à interpeller Mme Aude CANALE, du groupe socialiste, concernant une de ses interventions lors du conseil municipal du 7 juin 2010. Mme Aude CANALE se permet d'intervenir au nom de ma famille politique, alors qu'elle n'a aucun droit, personnellement, je ne me permettrai pas d'intervenir au nom d'un parti dont je ne suis pas membre. Page 70 du procès verbal, parlant de la pollution engendrée par la circulation sur Coulommiers. Mme Aude CANALE devrait savoir que je ne l'ai pas attendu pour m'en inquiéter, puisque depuis plus de dix ans, je suis intervenu à plusieurs reprises dans la presse locale. Par une lettre ouverte aux membres de l'opposition, lors de l'ancienne mandature, présidée par M. DRUT, le 18 septembre 2006, j'avais fait part de mon inquiétude devant la construction de 450 nouveaux logements, et des risques, aussi bien pour la pollution, mais aussi pour les problèmes de circulation en résultant, et je m'étais adressé à M. DRUT, mais aussi au président du Conseil Général, M. Vincent EBLE, et pourtant à cette époque, je n'étais que simple citoyen, secrétaire du groupe local les Verts de l'Aubetin et des deux Morins. Mme Aude CANALE et ses trois collègues du groupe Socialiste, ne sont jamais présents lors des commissions où pourtant, ils auraient l'occasion de faire des propositions constructives, et les Columériens ne sont pas dupes de l'intérêt qui leur est témoigné, lors de quelques articles parus dans la presse locale, alors qu'ils attendraient d'eux, des propositions concrètes sur des sujets les concernant. Quelles sont leurs propositions sur la station d'épuration, alors qu'ils n'étaient pas présents lors des visites qui ont été faites, déjà en 2008 ? Quelles sont celles sur les normes HQE, Haute Qualité Environnementale, sur la construction du futur complexe cinématographique ? Nous, Europe Ecologie, les Verts, nous avons travaillé dans ce sens avec votre majorité, ainsi que la communauté de communes, en toute transparence. Où étiez-vous lors de la présentation des cars et des transports en commun hybrides, présentés par M. Franck RIESTER, le jeudi 30 avril 2009, dans cette même salle ? Et dernièrement, le 19 novembre 2010, pour l'inauguration au centre de Vaux, pour le distributeur cartes bleues, et que M. le Maire, M. Franck RIESTER, a présenté les dernières réalisations des quartiers, ainsi que la réfection du centre commercial de Vaux ? Pour conclure, il serait peut-être enfin temps, de vous impliquer enfin dans la vie de vos concitoyens, autrement que par des discours. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. RIESTER : Ambiance, dont acte, M. TREGOAT. Plus de question ? Donc, bonne soirée à toutes et à tous, prochain conseil municipal, vote du budget, début février. Merci, bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

La séance est levée à 21 H 50

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL